



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

-Agenda

- Relevés de décisions Comité Directeur du 13.02.25
- Info PV Commission Discipline du 19.02.2025
- PV Comité D'appel Chargé des Affaires Courantes du 18.02.25
- PV Commission des Statuts et Règlements du 18.02.2025
- PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions du 18.02.25
- PV Commission d'organisation des Compétitions du 20.02.25
- PV Commission restreinte Foot Animation du 20.02.25
- PV Commission Féminines du 12.12.24
- PV Commission restreinte Féminine du 20.02.25

FMI FOOT ANIMATION

Depuis 2 ans maintenant, l'utilisation de la FMI est **obligatoire pour les Critériums « Excellence »**.

Après vérification, nous avons constaté qu'un certain nombre d'entre vous ne l'utilisent pas, ce qui pose un problème de plus en plus important dans la gestion de la pratique, sachant que cette procédure est désormais indispensable **dans le fonctionnement fédéral**.

Nous vous informons que les dispositions réglementaires prévues à l'Article 44.4 du RSG seront appliquées à compter du 08/03/2025.

Par ailleurs, l'utilisation de la FMI est **également obligatoire** sur l'ensemble des Critériums Espoirs.

La Feuille de Match « papier » doit être établie **uniquement** dans le cadre d'un dysfonctionnement avéré. **Le modèle à utiliser est celui qui se trouve sur le site du district**

TIRAGE DES COUPES

Retrouvez dans ce numéro les tirages des coupes 77 55 ans, critérium féminin Séniors et critérium féminin U18 disponibles sur vos agendas est visible dans vos agendas sur Footclubs

FOOT ANIMATION

Nous rappelons à tous les clubs de communiquer les horaires des compétitions au plus tôt lorsqu'ils sont « recevants », afin que chacun puisse s'organiser au mieux.

CHALLENGES

Retrouvez dans ce numéro les
► **Challenges** Foot Animation
Non joués et programmés le **samedi 01.03.25**

FUTSAL

- Retrouvez dans ce numéro
- FUTSAL U9 à U13 programmé le 1er mars 2025
 - FUTSAL U9F, U13F et U15F programmé le 23 février 2025



« TOUTES FOOT ! »

Le District Seine-et-Marne de Football organise sa 3^{ème} édition de l'opération « Toutes Foot » et a le plaisir de convier vos licenciées à cette journée. Pour rappel, « Toutes foot » est un dispositif fédéral qui vise à développer la pratique féminine, renforcer la place des femmes dans le football et dynamiser le projet club dans toutes ses dimensions. Cette année, la journée événementielle se tiendra le

Samedi 8 Mars 2025

Complexe Sportif Patrice Sourie

Rue de la Libération

77220 TOURNAN-EN-BRIE

Afin d'organiser au mieux cette journée, nous vous saurions gré de retourner le bulletin d'inscription en page intérieure pour le 26/02/2025 à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 22 & 23 février 2025



Mme Christiane CAU
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSION

Samedi 1^{ER} mars 2025

Commission Prévention, Médiation et
Education

9H00

LE MEE S/SEINE

COMMISSION

Lundi 24 février 2025

Commission d'Appel Disciplinaire

18h30

Mercredi 26 février 2025

Commission de Discipline

16H00

Vendredi 28 février 2025

Commission d'Arbitrage

19H00

Point Comm'

Février 2025

Le 23 novembre 2024 et le 25 janvier 2025, le District de Seine-et-Marne a animé deux demi-journées de formation. Plus de 20 volontaires ont assisté à ces formations « Arbitre de club ». L'objectif était de leur donner les clés afin qu'ils disposent des connaissances et de la bonne pratique nécessaires pour officier sur les terrains du District en qualité d'arbitre bénévole.

Au programme de ces deux demi-journées : apprentissage de la gestuelle, du coup de sifflet, du déplacement et placement de l'arbitre, mais également un module théorique sur le hors-jeu et les coups francs, et enfin un test pour contrôler les connaissances acquises.

Encadrés par Andreas Gauthier Mongeot, Thomas Venant et Naoufel Djilali, ces formations ont regroupé des personnes motivées et investies, dans une ambiance conviviale. Les nouveaux arbitres de club ont ensuite reçu leur attestation certifiant leur participation à cette formation.

Le District remercie les personnes présentes, les encadrants ainsi que le club de Lésigny qui a mis à disposition ses installations, lors de la formation du 25 janvier 2025.



Rendez-vous le samedi 1er mars 2025

- De 18h à 20h
- Urban Soccer Lognes (29 rue de la Maison Rouge, 77185 Lognes)

Un événement 100% convivial dédié aux joueurs de plus de 50 ans ! Que vous soyez passionné ou curieux de découvrir cette discipline accessible à tous, venez partager un moment de plaisir et de fair-play.

Infos & inscriptions :

- 06 87 57 80 37
- tdosantos@seineetmarne.fff.fr

Cette année, la journée événementielle se tiendra le : Samedi 8 Mars 2025 au Complexe Sportif Maurice Sourie (Rue de la Libération, 77220 Tournan-en-Brie).

Afin d'organiser au mieux cette journée, nous vous saurions gré de retourner le bulletin d'inscription (sur le site internet du District) pour le 26/02/2025 à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr



Les deux derniers week-ends se sont tenus la dernière FIA selon l'ancien module de la FFF, sur les installations du District à Montry. La session s'est conclue avec succès, affichant un taux de 100 % de réussite, et permettant à 16 nouveaux arbitres de renforcer prochainement le corps arbitral seine-et-marnais.

Rejoignez-nous!

Le Point
Comm'

Février 2025



[Cliquez ici](#)



[Cliquez ici](#)



[Cliquez ici](#)





DISTRICT DE SEINE & MARNE DE FOOTBALL

TOUTES FOOT

Inscription Club

CLUB :

N° Affiliation :

Nom et Prénom du Responsable Féminin :

Portable : Courriel :

Catégorie	Nombre d'équipe (foot à 5)
U15F	
U13F	
U11F	
U9F	

Catégorie	Staff ou accompagnant
Educatrice	
Dirigeante	
Maman	

Inscription Individuelle

Nom et Prénom :

Portable : Courriel :

Catégorie	Nombre	Age
Joueuse		
Educatrice		
Maman		

INSCRIPTION GRATUITE

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Mr MOPIN Xavier, CTD-DAP du District 77, au 06 43 37 85 09.



DISTRICT DE SEINE & MARNE DE FOOTBALL

Bureau du Comité Directeur

Relevé de décisions

Réunion du 13/02/2025 - 18h30 en Visioconférence

Présidence : Philippe COLLOT

Présents : Jean-François DIDIER - Cédric GUILLOSO - Monique MACHO - Jean-Paul PEYRIN - Jean-Marie RENAUD - Gérard VIVES - Ludovic VANTYGHEM.

Excusé(s) : néant.

Assiste : Nicolas MAKSYMIUK – Directeur Administratif.

1. Incidents du 09/02/2025

Philippe COLLOT informe le Bureau de l'évolution de la situation suite aux graves incidents survenus ce Week-End. Il détaille les différentes actions menées à date. Il réprecise que le District condamne avec la plus grande fermeté toutes les violences quelle que soit leur nature et quel que soit l'endroit où elles se produisent. Avec les moyens qui sont les siens, le District continuera à les combattre sans relâche. Par son caractère populaire et rassembleur, le football est pris en otage par ces situations.

Il rappelle également que, face à ces événements, plusieurs rencontres seront reportées le Week-End prochain dans plusieurs catégories, y compris au niveau régional. L'examen des reports **s'est fait au cas par cas** avec la CDPME du District en tenant compte des équipes et/ou des clubs impactés directement par les incidents, sans toutefois généraliser afin de ne pas donner raison aux auteurs de trouble. Des enquêtes sont toujours en cours sur des situations « extra-sportives » qui peuvent perturber le déroulement des rencontres.

Par ailleurs, il précise qu'une réunion de la CRPME va se tenir le 20/02 prochain et que la CDPME 77 y sera représentée.

2. Point sur l'aménagement du nouveau Siège Social au Mée sur Seine

Jean-Marie RENAUD informe le Bureau de l'avancée des points qui restent à traiter. Les devis pour les dispositifs de sécurité incendie sont en cours d'analyse.

3. Nouveaux projets et suivi de ceux à l'étude

[Formation Civique et Citoyenne pour les Services Civiques](#)

La demande d'agrément du District afin de pouvoir dispenser en son nom ce module de formation a été transmise aux autorités compétentes. Elle est en cours d'instruction et une réponse devrait être apportée rapidement.

[Création d'une Commission d'Éthique](#)

Dans le cadre des travaux menés par le Conseil National de l'Éthique, dont Frédéric THIRIEZ a été nommé Président le 16/01/2025, une action visant à mieux coordonner les efforts pour renforcer les bonnes pratiques a été engagée par le CNE.

Dans la continuité de la réflexion engagée par le 08/11 dernier, les membres du Bureau poursuivent les échanges sur ce dossier, notamment sur le contenu des missions qui seraient confiées à une Commission Départementale d'Éthique. Ce sujet sera évoqué lors de la prochaine réunion du CD 77 afin de décider s'il convient de mettre en place un Groupe de Travail sur ce thème.

[Arbitrage](#)

Philippe COLLOT informe les Membres du Bureau de la prise en charge par la FFF d'une participation financière lors du recrutement d'un CTDA par un district, sur la même base que la subvention versée pour un CTD-DAP. Conscient de la plus-value indéniable qu'apporterait la mise en place d'un tel poste, le Bureau proposera au Comité Directeur de valider le recrutement d'un CTDA, à compter de la Saison 2025/2026, lors de la réunion plénière du 07/03/2025.

Par ailleurs, le Bureau engage une réflexion sur les deux points, ci-après.

1/ Désignation des Candidats Jeunes Arbitres sur leur match probatoire puis lors des premières rencontres en tant qu'Arbitre Officiel.

2/ Traitement des demandes de désignation d'un Arbitre Officiel par les clubs sur des rencontres où il n'y en a généralement pas.

4. Affaires Financières

[Travaux d'Élagage - Site de Montry](#)

Les travaux le long de l'ex RN34 ont débuté le 11/02 et vont se poursuivre durant plusieurs jours.

[Travaux d'électricité - Site de Montry](#)

Le Bureau examine le devis de la Société TECCELEC visant à passer l'éclairage en LED et remettre en état certains points de lumière et l'approuve pour un montant de 3133,69 €.

[Dispositif incendie - Site du Mée sur Seine](#)

Le Bureau examine les devis présentés par les sociétés SNI et IPS. Compte-tenu de la disparité des propositions, décision est prise de solliciter une autre société pour comparaison.

5. Affaires Administratives

[Candidature pour intégrer la fonction de délégué](#)

Après avis du Président de la Commission, le Bureau valide la candidature de Nassima HAMD AOUI.

[Organisation de la soirée de remise des dotations au Siège du CABP](#)

Philippe COLLOT rappelle que celle-ci se tiendra le 11/03/2025 à 19H00. Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental en charge des sports sera présente, en compagnie du Responsable du Pôle Sports du Département.

Les labels FFF seront remis par les responsables du CAPB, les labels « Clubs Inclusifs » par le Conseil Départemental 77 et les dotations FUTSAL / Sections Sportives par les membres du Comité Directeur.

A des fins d'organisation, une relance pour affiner les présences sera effectuée auprès de tous les récipiendaires.

6. Affaires sportives

[Finale Départementale Foot En Marchant](#)

Celle-ci se déroulera le 01/03/2025 à l'Urban Soccer de Marne la Vallée de 18H00 à 20H00. Les inscriptions ont été lancées.

[Opération Départementales « Toutes Foot 2025 »](#)

Cette opération se déroulera à TOURNAN le 08/03 prochain. Les inscriptions ont également débuté et les invitations aux personnalités ont été transmises.

[Pratique FUTSAL](#)

Un tour de challenge U13G a dû être reporté en raison de la défection d'une commune au dernier moment pour le prêt d'un gymnase. Il sera reprogrammé dès que possible.

[Finale Départementale FUTNET](#)

La demande officielle pour le prêt des courts de tennis le 31/05 a été transmise à la Mairie et au Club de THORIGNY. Philippe COLLOT rappelle que l'objectif est de profiter de l'organisation des Finales Départementales Foot à 11 pour mettre en lumière les Nouvelles Pratiques.

Tournoi des Sections Sportives du 25/03/2025

10 établissements ont confirmé leur présence, ce qui représente 15 ou 16 équipes garçons, 4 équipes filles et 6 arbitres issus des sections, soit un effectif global de 166. Plusieurs séquences seront prévues au cours de l'après-midi : FOOT5 - FUTNET - FOOT en MARCHANT - Arbitrage - Sensibilisation VSS.

Critériums Foot Animation

Le Bureau prend connaissance de la proposition de la Commission Foot Animation vis-à-vis d'une demande de changement de critérium (Espoir vers Excellence) formulé par le Club de BUSSY ST GEORGES.

Extrait du PV

.... Les CTD-DAP présentent aux membres présents la demande formulée par le club du FC Bussy St Georges. Le club souhaite être intégré au sein des différents criteriums excellence proposés par le District.

Les CTD DAP détaillent l'historique de cette demande, avec un rendez-vous ayant eu lieu en début de saison entre le Président du District et les représentants du club du FC Bussy St Georges. Des engagements de pratique au sein du département ont été pris par le club. Le District, par l'intermédiaire de son président, a indiqué faire un point d'étape après les vacances de Noël pour examiner la demande.

Un point d'ensemble des résultats obtenus par les différentes équipes premières de U10 à U12 est effectué. Après un examen attentif de la situation :

Considérant que les résultats obtenus par les différentes équipes premières des U10 à U12 du club du FC Bussy St Georges ne démontrent pas une supériorité manifeste qui puisse justifier un changement de critérium,

Considérant que les résultats obtenus par les différentes équipes premières des U10 à U12 du club du FC Bussy St Georges montrent une disparité suivant les équipes rencontrées,

La Commission propose de maintenir les différentes équipes premières des U10 à U12 du club du FC Bussy St Georges au niveau Espoir et transmet cet avis au Comité Directeur

Compte tenu de l'analyse présentée, le Bureau entérine la proposition de la Commission Foot Animation.

7. Divers

Le nouveau document de présentation du District a été mis à jour et il est actuellement à l'impression.

Questions des participants

Ludovic VANTYGHEM et **Jean-Marie RENAUD** informent de leur absence lors de la prochaine réunion du CD le 07/03/2025.

Jean-François DIDIER informe le Bureau que, suite à des vols de données, une recrudescence de SMS frauduleux est constatée et appelle à la vigilance de tous.

Fin de la réunion : 21H30.

Président de Séance : **Philippe COLLOT.**
Secrétaire de Séance : **Jean-François DIDIER.**



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 19 février 2025

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

INSTRUCTION

**MATCH 29851046
MORMANT FC 32 – BREUILLOISE 31
COUPE COMITE VETERANS DU 17/11/2024**

REPRISE DE DOSSIER

**Match 28239108
Mitry Compans Goelly 2 – Villeparisis USM 1
Seniors D1 du 26/01/25**

**Match 28913975
Trilport USF – Champs S/Marne Foot
U16 D2A du 02/02/25**

**Match 29272531
AFPO 21 – Ferté Ss/Jouarre 21
U16 D3C du 02/02/25**

**Match 28913424
Roissy US – Cesson ESCV
U18 D1 du 09/02/25**

Match 28917693
Champs S/Marne Foot 22 – Cesson VSD Es 21
U14 D2 du 08/02/25

Match 29252763
Ent. FCBM/ASR – Briard SC 5
CDM D2B du 09/02/25

Match 29236582
Ozoir FC 77 22 – Vaires Ent. ET C. Us 24
U14 D4C du 08/02/25

Match 28246757
Villenois – ES Brie Nord
Seniors D3A du 09/02/25

Match 28279340
Varenes FC - CPSP
Seniors D3F du 09/02/25

Match 30171776
Bussy St Georges – Pontault Combault
U15 Niveau 1 du 08/02/25

Match 30173303
Magny Le Hongre – Mouroux CS1
U15 Niveau 2 A du 08/02/25

Match 29251725
Lagny Messenger – Fc Maisoncelles
CDM D2A du 26/01/25

CHAMPIONNAT

Match 30052357
Varenes FC - CPSP
U15 Coupe 77 du 15/02/25

Match 28247538
Fc Villiers St G – Ent. Presles Val Y.
Séniors D3D du 16/02/25

Match 29236808
Val de L'Yerres - Pontault Com. USM
U14 D4 du 15/02/25

Match 53121929
Val de France F – Nandy F.C
U18 Coupe 77 du 16/02/25

Match 53121872
Claye Souilly – Pays Fontainebleau
U16 Coupe 77 du 16/02/25

Match 53121964
Amicale Montereau AS – Gatinais Val de Loing
Séniors Comité Séniors du 16/02/25

Match 26822958
Lieuxaint – Ent. Presles Val Y.
Séniors D3D du 03/03/24

Match 30052357
Briard SC – Varennes FC
U15 Coupe 77 du 15/02/25

Match 30052357
Bois le Roi – MRT 2 Futsal
Futsal 2 du 16/02/25

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 28938628
Amicale Montereau – Briard S.C 21
U18 D1 du 19/01/25

Match 28246533
Savigny Le Temple Fc 1 – Coulommiers Brie F 1
Seniors D2B du 19/01/25

Match 28911518
Dammartin Cs 32 – Croissy Beaubourg 31
Vétérans D2A du 26/01/25

Match 28245443
Thorigny – Quincy Voisins
Seniors D2A du 09/02/25

MATCH 28913598
OZOIR 21 – DAMMARIE FC 21
U16 D1 DU 01/12/2024

Match 28245994
Ponthierry US – Dammarie City
Seniors D2C du 02/02/25

CONVOCATION

Match 29617548
Dammarie Les Lys Fc 1 – Trilport Usf 1
Seniors Féminines D1 du 25/01/25



Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

PROCÈS VERBAL du mardi 18 février 2025

Président de séance : Cédric GUILLOSO

Secrétaires de séance : Gilles TANNIER (partiellement) – Ludovic VANTYGHM

Présents : Jean-Paul PEYRIN

MATCH 28247610

ENT.PRESLES VAL YERRES 1 – ALLIANCE 77 1

SENIORS D3D DU 19/01/2025

Appel interjeté par le club de l'ENT. PRESLES VAL DE L'YERRES du 26 janvier, d'une décision de la Commission des Statuts et Règlements du 21 Janvier 2025 (publié dans le journal officiel N° 354 du 24 Janvier 2025), rappelée ci-après :

Réserve du club de ALLIANCE 77, concernant le nombre de joueurs mutés de ENT.PRESLES VAL YERRES susceptibles d'avoir pris part à la rencontre

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de ENT.PRESLES VAL YERRES a inscrit sur la FMI :

- M. ABAZI Olti, (Enregistrement le 14/01/2025), MH
- M. LLINARES Arnaud, (Enregistrement le 14/01/2025), MH

Considérant que ces 2 joueurs sont mutés hors période

Considérant que dans son PV du 20/06/2024, la Commission Statut de l'Arbitrage indique :

4ème ANNEE D'INFRACTION

CLUBS EN D3 (2 arbitres)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2024-2025 et NON ACCESSION EN DIVISION SUPERIEURE.

PRESLES - manque 2 arbitres

Considérant que l'équipe de ENT.PRESLES ne peut aligner aucun joueur muté

Par ces motifs dit la réclamation de l'équipe de ALLIANCE 77 recevable et fondée,

La Commission après en avoir délibéré, donne match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de ENT.PRESLES et en attribue le gain à l'équipe de ALLIANCE 77 (3 points ; 1 but)

RSG District Article 7.5

- Débit de ENT.PRESLES: 43,50€

- Crédit de ALLIANCE 77 : 43,50€

La commission,

Pris connaissance de l'appel du club de l'ENT. PRESLES VAL DE L'YERRES pour le dire recevable en la forme,

Après lecture de l'appel,

Après audition des personnes présentes :

Du Club de l'ENT. PRESLES VAL DE L'YERRES :

- M. VAN PRAET Ludovic (Président et Délégué)
- M. PIGNY Rémi (Educateur)

Du Club de ALLIANCE 77 :

- M. ROGER David (Président et Educateur)

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le Président de VAL DE L'YERRES affirme que pour lui les deux joueurs mis en cause n'étaient pas considérés comme mutés le club quitté ayant fait forfait général en seniors et le club ayant attendu l'officialisation du forfait, avant de demander les licences. Voilà pourquoi ils ont été maintenus sur la feuille de match malgré la réserve d'avant match.

Considérant que l'exemption de mutation a été actée par la LPIFF après la demande faite par le club, quelques jours après le match, car le Président de VAL DE L'YERRES avait pensé que cela se faisait automatiquement par la LPIFF.

Considérant que le club de ALLIANCE 77 précise que le jour du match ils ont vu les qualifications « Mutation Hors Période » pour ces deux joueurs, d'où la réserve d'avant match.

Considérant que, dans son PV du 21/01/2025, la Commission a donné match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de l'ENT. PRESLES VAL DE L'YERRES pour avoir fait participer 2 joueurs mutés hors période,

Considérant qu'au moment de statuer le 21/01/2025, la Commission a valablement constaté que les 2 joueurs mis en cause étaient mutés hors période et que cette qualification était conforme aux règlements applicables au moment des faits,

Considérant que, conformément au principe de stabilité des compétitions et de sécurité juridique, les décisions prises sur la base d'une situation réglementaire existante au jour du match ne peuvent être remises en cause par des éléments obtenus ultérieurement,

Considérant que le club de l'ENT. PRESLES VAL DE L'YERRES a saisi la LPIFF suite à la publication du PV du 21/01/2025 et que le service licence a rectifié le statut des joueurs postérieurement au match concerné,

Considérant que la modification administrative du statut des joueurs ne peut avoir d'effet rétroactif sur une décision réglementaire rendue en conformité avec les règlements au moment des faits, conformément à la pratique décisionnelle en matière d'irrégularité de qualification des joueurs,

Considérant que la responsabilité du club dans la gestion des statuts des joueurs implique d'anticiper les demandes de régularisation et que le club aurait dû solliciter la LPIFF avant le déroulement du match du 19/01/2025 afin de bénéficier d'une éventuelle dispense de mutation,

Considérant que dans la procédure, ce sont les clubs qui doivent **OBLIGATOIREMENT** solliciter la LPIFF concernant l'exemption de mutation en précisant le motif de la demande, afin de bénéficier d'une éventuelle dispense de mutation.

L'instruction et la délibération se sont déroulées hors de la présence de M. TANNIER Gilles

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La commission confirme la décision rendue en première instance

Cette décision est susceptible d'appel devant le comité d'appel chargé des affaires courantes de la LPIFF dans les conditions de forme et de délais définies à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF

Débit du club de l'ENT. PRESLES VAL DE L'YERRES : 64 €

M. IMBART Léonard Arbitre District 77

Appel interjeté par M. IMBART du 25 janvier, d'une décision de la Commission d'Arbitrage – Section Administrative du 3 janvier 2025 notifiée le 20 janvier 2025 rappelée ci-après :

APPLICATION DU Règlement Intérieur de la C.D.A. :

ANNEXE 5 :

Conformément à l'annexe 5 du Règlement Intérieur et après étude de la situation, la Section prend les décisions suivantes :

3.2. ABSENCES AUX MATCHS :

IMBART Léonard le 15/12/24 Aucun Justificatif

La commission administrative prend les sanctions suivantes concernant :

IMBART Léonard : 2 matchs de non-désignation pour absence au match à dater du 27/01/25

La commission,

Pris connaissance de l'appel de M. IMBART Léonard pour le dire recevable en la forme,

Après lecture de l'appel,

Après audition de la personne présente :

- M. M. IMBART Léonard (Arbitre)

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que M. IMBART Léonard informe la commission qu'il avait souhaité être entendu suite à la notification, du 20 janvier 2025 par mail, de la Section Administrative de la Commission d'Arbitrage du 03 janvier 2025, dont appel le 25 janvier 2025.

Considérant qu'il reconnaît avoir fait une dé-convocation tardive le 06 décembre pour un match le dimanche 08 décembre 2024.

Considérant que pour la rencontre du 15 décembre 2024 à Nandy il affirme avoir échangé par sms en demandant sa désignation pour un match plus prêt de son domicile, travaillant exceptionnellement ce dimanche à 12H45 (fonctionnaire de police et ayant déjà modifié ses horaires, ce jour-là, pour pouvoir arbitrer le matin).

Considérant que le jeudi 12 décembre l'arbitre a dit qu'il ne choisissait pas les distances, mais qu'il commençait le boulot à 12h45 ce dimanche, c'est pour cela qu'il a suggéré une autre désignation.

Considérant qu'il a contacté, le vendredi 13 décembre 2025 au soir, la Section Désignation pour demander s'il allait avoir une autre désignation car il était toujours désigné à Nandy et qu'il ne pouvait pas y aller pour raison professionnelle.

Considérant que la Section Désignation, n'ayant pas d'autre solution, l'arbitre a été laissé sur le match à Nandy.

Considérant que M. IMBART informe la commission qu'il n'a jamais refusé de faire de longs déplacements pour arbitrer et qu'il a toujours fait son possible pour se rendre disponible. Il précise également que l'arbitrage est une passion pour lui.

Considérant que la procédure administrative pour la convocation à la Commission d'Appel a pris un certain temps et a eu pour conséquence que la sanction, dont l'arbitre a fait l'objet, a déjà été purgée.

Considérant que dans ce cas (échanges de sms) il est vivement conseillé de faire un mail à la CDA pour pouvoir notifier, par écrit, les éléments et les justificatifs ayant conduits à la demande et à l'impossibilité d'être désigné (ou autre problème).

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La commission confirme la décision rendue en première instance

Cette décision est susceptible d'appel devant le comité d'appel chargé des affaires courantes de la LPIFF dans les conditions de forme et de délais définies à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 18 février 2025

Président : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : Alain PARENT

Assiste : Rocco CARAVELLI (alternant juridique)

Absent excusé : Christophe ESTEVE - Patricia GUILIANI - Christophe LE MINOUX – Laurent SABOTIER

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

REPRISE DE DOSSISERS

MATCH 28239104

LOGNES 1 – SERVON 1

SENIORS D1 DU 19/01/2025

Demande d'évocation du club de SERVON en date du 1er février 2025 concernant l'éducateur de LOGNES, M. BAPTISTA Christopher, susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre, présent sur le banc de touche sans être inscrit sur la FMI

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de LOGNES a fourni ses observations dans les délais impartis

Considérant que M. BAPTISTA Christopher été sanctionné de 1 match ferme de suspension par la Commission de Discipline réunie le 18/12/2024 avec date d'effet du 23/12/2024, décision publiée sur FootClubs le 20/12/2024 et non contestée,

Considérant qu'entre le 23/12/2024 (date d'effet de la sanction) et le 19/01/2025 (date de la rencontre en rubrique), l'équipe de LOGNES évoluant en SENIOR D1 a disputé la rencontre officielle :

Le 12/01/2025 LOGNES 1 – FONTAINEBLEAU 1

Considérant que l'éducateur susnommé ne figure pas sur la FMI du 12/01/2025, il a effectivement purgé sa suspension

Considérant que les arbitres officiels de la rencontre confirment que M. BAPTISTA Christopher était bien présent en tant qu'éducateur sur cette rencontre mais n'a pas été inscrit sur la FMI

Par ces motifs

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé, inflige une amende à l'équipe de LOGNES pour feuille de match irrégulière

Débit SERVON : 43.50€

Débit LOGNES : 9.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29253541
PORT. OURCQ MITRY 31 – BUCCEENNE 31
VETERANS D4A DU 09/02/2025

MATCH 29253541
PORT. OURCQ MITRY 5 – BUCCEENNE 5
CDM D2B DU 09/02/2025

Réclamation d'après match du club de BUCCEENNE concernant la participation du joueur de PORT. OURCQ MITRY, M. FERNANDES Josselin, sous l'identité de M. BARREIROS Victor

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de PORT. OURCQ MITRY a fourni ses observations dans les délais impartis

Considérant que le club de PORT. OURCQ MITRY reconnaît que M. FERNANDES Josselin a bien pris part à la rencontre et que ne trouvant pas sa licence dans la liste des joueurs, l'éducateur a mis un autre nom à la place

Considérant que M. FERNANDES Josselin pensait que le fait d'avoir 35 ans au cours de la saison 2024-2025 l'autorisait à évoluer en Vétéran

Par ces motifs

Dit match perdu à l'équipe de PORT. OURCQ MITRY (-1 point ; 0 but) pour avoir fait participer un joueur n'étant pas qualifié pour cette catégorie, l'équipe de BUCCEENNE conservant les points et buts acquis lors de la rencontre

Débit PORT. OURCQ MITRY : 43.50€

Crédit BUCCEENNE : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53064211
BUSSY 1 – NANGIS 1
COUPE U15F DU 09/02/2025

Réclamation du club de NANGIS par courriel en date du 10/02/2025, concernant le fait que 8 joueuses de BUSSY sont inscrites sur la feuille de match alors que 9 ont participé à la rencontre.

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de BUSSY a fourni ses observations dans les délais impartis

Considérant que le club de BUSSY reconnaît avoir fait participer à la rencontre la joueuse MUBAMBA NGANTSHIE Suzi, sans l'inscrire sur la feuille de match, suite à son arrivée tardive.

Par ces motifs

Dit match perdu à l'équipe de BUSSY pour avoir fait participer une joueuse non inscrite sur la feuille de match, et qualifie l'équipe de NANGIS pour le tour suivant

Débit BUSSY : 43.50€

Crédit NANGIS : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28239119
VAIRES 1 – VILLEPARISIS 1
SENIORS D1 DU 09/02/2025

Demande d'évocation du club de VAIRES par courriel en date du 10/02/2025, concernant la participation du joueur de VILLEPARISIS, M. ZEHNATI Yanis, susceptible d'être suspendu.

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier
Considérant que le club de VILLEPARISIS a fourni ses observations dans les délais impartis
Considérant que M. M. ZEHNATI Yanis été sanctionné de 1 match ferme de suspension par la Commission de Discipline réunie le 21/01/2025 avec date d'effet du 27/01/2025, décision publiée sur FootClubs le 25/01/2025 et non contestée,
Considérant qu'entre le 27/01/2025 (date d'effet de la sanction) et le 09/02/2025 (date de la rencontre en rubrique), l'équipe de VILLEPARISIS 1 évoluant en SENIOR D1 a disputé la rencontre officielle :
Le 02/02/2025 VILLEPARISIS 1 – GRETZ TOURNAN 2
Considérant que le joueur susnommé ne figure pas sur la FMI du 02/02/2025, il a effectivement purgé sa suspension
Par ces motifs

Confirme le résultat acquis sur le terrain

- Débit de VAIRES : 43.50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29617523

DAMMARIE LES LYS 1 – TRILPORT 1

SENIORS FEM D1 DU 25/01/2025

Point 1 : réserve de TRILPORT concernant les joueuses de DAMMARIE inscrites sur la FMI et n'ayant pas un double surclassement

Point 2 : match non repris après la mi-temps par l'équipe de DAMMARIE

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Point 1 :

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

Considérant, après vérification, que l'équipe de DAMMARIE a fait participer à la rencontre, la joueuse BATHILY Kadiatou U16, non titulaire du cachet de surclassement

Point 2 :

Considérant qu'à la reprise après la mi-temps, l'arbitre de la rencontre a demandé à une remplaçante sur le banc de touche de se mettre en conformité avec l'art.1 de la FFF

Considérant que suite à cette demande l'équipe de DAMMARIE a quitté le terrain à la demande de l'éducateur

Par ces motifs

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de DAMMARIE LES LYS 1 et en attribue le gain à l'équipe de TRILPORT 1 (3 points ; 4 buts)

Transmet le dossier à la Commission de discipline, pour suite à donner concernant l'infraction de la joueuse n° 6, et la décision d'abandon de terrain de l'éducateur.

Règlement Championnat Senior Fem Art 7 et FFF Art 1

- Débit de DAMMARIE: 43.50 €

- Crédit de TRILPORT : 43.50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

COUPE

MATCH 53121935

MONTEREAU 1 – VILLEPARISIS 1

U18 COUPE 77 DU 16/02/2025

Réclamation d'après match par courriel en date du 17/02/2025, du club de VILLEPARISIS, concernant le joueur M. TATEM Dany de MONTEREAU susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

La Commission en informe le club de MONTEREAU et demande ses observations pour le 24/02/2025

**MATCH 53121962
NANTEUIL 2 – CPSP 2
SENIORS COUPE COMITE DU 16/02/2025**

Réclamation d'après match par courriel en date du 17/02/2025, du club de CPSP, concernant l'ensemble des joueurs de l'équipe susceptibles d'avoir participé en équipe supérieure celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain, ou d'avoir été éliminé en Coupe avec une équipe supérieure

La Commission en informe le club de NANTEUIL et demande ses observations pour le 24/02/2025

CHAMPIONNAT

**MATCH 29253526
CHELLES 32 – VILLEPARISIS 32
VETERANS D4A DU 19/01/2025**

Demande d'évocation par courriel en date du 17/02/2025, du club de VILLEPARISIS, concernant le joueur M. DOMINGUES Victor de CHELLES susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

La Commission en informe le club de CHELLES et demande ses observations pour le 24/02/2025

**MATCH 29253868
CESSON 31 – PONTIERRY 32
VETERANS D4C DU 02/02/2025**

Match non joué

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que CESSON a averti le club de PONTIERRY le 01/02/2025 que le coach et un joueur de leur équipe avait été victimes d'un grave accident la nuit précédente et étaient hospitalisés et qu'il demandait le report du match

Considérant que l'équipe de PONTIERRY a accepté le report de ce match au 07/04/2025

Par ces motifs

Dit match à jouer le 07/04/2025

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

**MATCH 29272360
COULOMMIERS 21 – ENT TFC CSCA 21
U16 D3B DU 09/02/2025**

Réclamation – évocation du club de THORIGNY par courriel en date du 12/02/2025 porté sur la validité de la feuille de match

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant, conformément à l'article 187.2 des RG de la FFF, que

« l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements
- d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure du Certificat International de Transfert
- d'infraction à l'article 207 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football,

Considérant de ce fait que le motif invoqué ne peut permettre de recourir à l'évocation, dit celle-ci irrecevable

Considérant que pour être recevable une réclamation doit être déposée dans un délai de 48h après la rencontre (24h pour la Coupe)

Considérant que le courriel est daté du 12/02/2025

Dit la réclamation irrecevable car hors délai, confirme le résultat acquis sur le terrain

RSG District Art 30bis et 30ter

Débit THORIGNY : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29616910

FUTSAL MRT 1 – ESP SLT 1

SENIORS FUTSAL D2B DU 14/02/2025

La Commission demande des explications pour le 24/02/2025, aux 2 clubs concernant la réception de la feuille de match papier le 14/02/2025 à 14h59, pour une rencontre prévue le 14/02/2025 à 20h30

MATCH 28913073

LONGUEVILLE 32 – ENT.ARC EN CIELCRISENOY 31

VETERANS D3C DU 16/02/2025

Match non joué

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant le rapport de la permanence téléphonique du District

Considérant que le club ENT.ARC EN CIELCRISENOY a informé la permanence le 15/02/2025 à 13h20, avoir reçu un SMS du club de LONGUEVILLE indiquant que le match en référence n'aurait pas lieu afin de préserver le terrain pour les autres matchs programmés

Considérant que sur les conseils de la permanence, en absence d'un écrit informant le club et le District de ce fait, il était souhaitable de se déplacer

Considérant qu'à l'arrivée de l'équipe ENT.ARC EN CIELCRISENOY, seuls 4 joueurs de LONGUEVILLE étaient présents, que le match ne s'est pas joué pour équipe recevante absente

Par ces motifs

Dit match perdu par forfait (-1 point ; 0 but) à l'équipe de LONGUEVILLE et en attribue le gain (3 points ; 5 buts) à l'équipe de ENT.ARC EN CIELCRISENOY

RSG District Art 40.1

Débit LONGUEVILLE : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29272931

ENT. USBPO/ESPB 21 – CPSP 21

U16 D3F DU 23/02/2025

Courriel du club de **CPSP** en date du 12/02/2025 demandant l'application de l'article 23.8.- *Les clubs ayant déclaré forfait, avisé ou non, pour une rencontre sur un terrain adverse lors des matches « aller », doivent disputer le match « retour » sur le terrain de l'adversaire.*

Cette décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Cette demande doit intervenir au moins 10 jours avant la rencontre.

La Commission

Considérant que l'équipe de ENT. USBPO/ESPB 21 a été déclarée forfait lors du match aller, le 03/11/2024

Après en avoir délibéré

Décide que le match du 23/02/2025 aura lieu sur les installations du club de CPSP

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29268260

**ALLIANCE 77 32 – ENT USC LCR ASLE 31
VETERANS D4C DU 02/03/2025**

Courriel du club de **CHATELET** en date du **14/02/2025** demandant l'application de l'article 20.3. - *Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre..*

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

La Commission

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises les 08/12/2024 et 12/01/2025 pour terrain impraticable

Après en avoir délibéré

Décide que le match du 02/03/2025 aura lieu sur les installations du club de ENT USC LCR ASLE

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29221258

JOUARRE 1 – LE PIN 2

SENIOR D4A DU 20/04/2025

Courriel du club de **LE PIN** en date du **17/02/2025** demandant l'application de l'article 20.3. - *Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre..*

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

La Commission

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises les 12/01/2025 et LE 16/02/2025 pour terrain impraticable

Après en avoir délibéré

Décide que le match du 20/04/2025 aura lieu sur les installations du club de LE PIN

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28911682

BOISSISE P. 31 – PAYS DE BIERES 2

VETERANS D2C DU 27/04/2025

Courriel du club de **PAYS DE BIERES** en date du **17/02/2025** demandant l'application de l'article 20.3. - *Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre..*

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

La Commission

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises les 08/12/2024 et LE 16/02/2025 pour terrain impraticable

Après en avoir délibéré

Décide que le match 27/04/2025 aura lieu sur les installations du club de PAYS DE BIERES

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

TERRAINS IMPRATICABLES

MATCH 28912909

ALLIANCE 77 31 – POMMEUSE F. 31

VETERANS D3B DU 16/02/2025

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28913085

BOIS LE ROI 31 – PROVINS MJC 31

VETERANS D3C DU 16/02/2025

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28913097

MORET-VENEUX 31 – BRAYTOIS 31

VETERANS D3C DU 16/02/2025

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FERMETURES HORS DELAIS

MATCH 28946728

ESBLY 1 – ST PATHUS 1

SENIORS D3A DU 16/02/2025

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de **ESBLY** a transmis l'arrêté municipal de fermeture du terrain de la commune de ESBLY par messagerie, au DISTRICT, ainsi qu'au club de ST PATHUS le 15/02/2025 à 13H46, le match étant programmé le 16/02/2025 à 15H00

Considérant que la procédure hors délai a été respectée, Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

CONVOCAATION

MATCH 29253694

COLLEGIEN 32 – BUSSY 31

VETERANS D4B DU 09/02/2025

CDM D2B DU 09/02/2025

Demande d'évocation du club de BUSSY par courriel en date du 10/02/2025, concernant la participation du joueur de COLLEGIEN, M. Ibrahima S., sous l'identité de M. Kwity B.

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

La Commission convoque pour sa réunion du 04/03/2025 à 19h00 à MONTRY

Du club de COLLEGIEN :

GROS Erwan, arbitre

VAILLANT Fabien, arbitre assistant

YANG Hubert, capitaine

GRADAGNI Blagbo, éducateur

BIA LAYOUSSE Kwity, joueur

SAKHO Ibrahima, joueur

Du club de BUSSY :

GANICHE Julien, arbitre assistant

SANDOU Rodolphe, éducateur

DAMAS Gérard, capitaine

TOURNOIS

Rappel : les compétitions officielles sont toujours prioritaires

FC CONGISSOIS

Tournoi U10/U11 du 10 mai 2025

Tournoi U8/U9 du 17 mai 2025

Tournoi U12/U13 du 07 juin 2025

Validés sous réserves de la disponibilité des installations

BRAYTOIS CS

Tournoi Futsal U8/U9 du 12 avril 2025

Revoir les temps de jeu (temps total sur la journée <= temps d'un match) Le temps maximum autorisé dans cette catégorie est de 50 minutes sur la journée



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 18 février 2025

Commission restreinte

***La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.** Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29616908	10/02/25	SENIORS D2 FUTSAL Poule B	FUTSAL CHAMPBENOIST 1	BOIS LE ROI FC 1

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES FOOT ANIMATION

La FMI est mise en place en **Critérium Espoir et Excellence (U9 à U13)**. En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match Foot Animation devra être utilisée. Celle-ci doit être envoyée au District, uniquement par mail, au plus tard le mercredi suivant à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr

CRITERIUM U13 à 11

Utilisation de la feuille de match informatisée (FMI). En cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, il est établi une feuille de match papier et les deux clubs ainsi que l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I

Rappels :

- 1) Pour les plateaux des catégories U6/U7 et U8/U9, il est rappelé au club organisateur de ne pas oublier de transmettre la feuille d'organisation précisant le nom des équipes avec le nombre de joueurs pour chacune d'entre elles
- 2) Pour les catégories où le défi technique s'applique, le résultat doit être consigné dans le champ « observations d'après-match » sur la FMI

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
08/02/25	U8/U9	A MITRY MORY
08/02/25	U8/U9	A CLAYE SOUILLY
08/02/25	U8/U9	A TORCY
08/02/25	U8/U9	A AS CHAMPS
08/02/25	U8/U9	A REBAIS
08/02/25	U8/U9	A VAIRES
08/02/25	U8/U9	A MAGNY
08/02/25	U8/U9	A BUSSY
08/02/25	U8/U9	A HERICY VULAINES
08/02/25	U8/U9	A SAVIGNY
08/02/25	U8/U9	A MARLES
08/02/25	U6/U7	A OTHIS
08/02/25	U6/U7	A BRIE NORD
08/02/25	U6/U7	A PORTUGAIS PONTAULT
08/02/25	U6/U7	A MAGNY
08/02/25	U6/U7	A ST THIBAULT
08/02/25	U6/U7	A MOISSY

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

N° MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29878603	01/02/25	CRIT U9 EXC Poule C	CRECY FC 31	TRILPORT FC 31

29878813	01/02/25	CRIT. U9 EXC	Poule J	CRECY FC 32	TRILPORT US 32
29911505	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule A	MEAUX ACADEMY 33	BRIE NORD 31
29911534	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule B	CHELLES AS 34	VILLEPARISIS 34
29911575	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule C	VAL D'EUROPE 35	ASM FERTOISE FOOT 34
29911603	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule D	US TORCY 33	BUSSY ST GEORGES 31
29911633	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule E	US TORCY 34	BUSSY ST GEORGES 32
29912038	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule J	BRIE EST 32	POMMEUSE FAREMOUTIERS 32
29912040	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule J	FRAT. ESBLY FOOT 31	COULOMMIERS BRIE 34
29912407	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule O	PONTAULT COM. UMS 34	OZOIR 77 FC 34
29969082	01/02/25	CRIT. U10 EXC	Poule G	CHAMPS S/MARNE 34	ST THIBAULT 33
29907820	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule D	ST PATHUS OISSERY 2	MONTHYON FC 1
29907852	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule E	US TORCY 2	BUSSY SST GEORGES 1
29907894	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule F	US TORCY 3	BUSSY ST GEORGES 2
29908693	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule L	BRIE EST 1	POMMEUSE FAREMOUTIERS 1
29908695	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule L	FRAT. ESBLY FOOT 1	COULOMMIERS BRIE 2
29908819	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule O	AFPO 2	BREUILLOISE 2
29908905	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule P	COMBS LA VILLE 1	LIEUSAIN AS 1
29908906	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule P	SERVON FC 1	BOISSISE PRINGY 1
29908935	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule Q	COIMBS LA VILLE 2	LIEUSAIN AS 2

29909384	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule X	CHAMPENPOIS MV 1	PONTHIERRY 1
29910043	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule AF	ST GERMAIN LAVAL 1	JFCG 1
29969112	01/02/25	CRIT. EXC U11	Poule A	VAL D'EUOPE 1	LOGNES US 1
29915981	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule A	COLLEGIEN AS 31	LAGNY MESSAGERS 32
29916063	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule B	NOISIEL FA 32	VAL DE FRANCE 32
29916201	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule C	CHANGIS ST JEAN USSY 31	NANTEUIL LES MEAUX 31
29916329	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule F	BUSSY ST GEORGES 32	VAL DEUROPE 33
29916388	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule G	BUSSY ST GEORGES 33	VAL D'EUROPE 34
29916390	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule G	VILLPEPARISIS USM 33	MEAUX ACADEMY 34
29916450	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule H	EMERAINVILLE FC 31	LOGNES US 33
29916451	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule H	CHAMPS S/MARNE 32	CLAYE SOUILLY 33
29916654	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule K	SENART MOISSY 33	MELUN FC 33
29916655	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule K	SAVIGNY LE TEMPLE 33	LE MEE SPORTS 33
29916736	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Pole M	SAVIGNY LE TEMPLE 32	ROISSY EN BRIE 32
29916774	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule N	SC BRIARD 33	ALLIANCE 77 31
29916885	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule Q	PAYS DE FONTAINEBLEAU 33	MORET VENEUX 31
29969435	01/02/25	CRIT. EXC U12	Poule B	NOISIEL FA 31	MELUN FC 32
29969466	01/02/25	CRIT. EXC U12	Poule C	US TORCY 32	GRETZ TOURNAN 33
29905487	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule B	BUSSY ST GEORGES 1	MAGNY LE HONGRE 2

29905488	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule B	COLLEGIEN AS 2	LAGNY MESSAGERS 2
29905526	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule C	NOISIEL FA 2	VAL DE FRANCE 2
29905809	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule K	SAVIGNY LE TEMPLE 2	PONTAULT COM UMS 2
29905913	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule N	VARENNES FC 2	MORET VENEUX 2
29778478	01/02/25	CRIT. EXC U13	Poule B	NOISIEL FA 1	CHELLES AS 1
29967660	01/02/25	CRIT. FEMININS U11	Poule A	SENART MOISSY 1	VAUX ROCHETTE 1
30173870	01/02/25	CRIT. FEMININS U11	Poule B	ST PATHUS OISSERY 1	ESP. FEMININ 1
29967768	01/02/25	CRIT. FEMININS U11	Poule D	SENART MOISSY 2	EFPF 1
29967770	01/02/25	CRIT. FEMININS U11	Poule D	EFSSM 3	VARENNES FC 1
29967479	01/02/25	CRIT. FEMININS U13	Poule F	ROISSY EN BRIE 1	US LOGNES 1
29967480	01/02/25	CRIT. FEMININS U13	Poule F	BRIARD SC 1	COMBS LA VILLE 1

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
01/02/25	U6/U7	A NANTEUIL
01/02/25	U6/U7	A ST THIBAULT
01/02/25	U6/U7	A LOGNES
01/02/25	U6/U7	A VAL D'EUROPE
01/02/25	U6/U7	A BUSSY
01/02/25	U6/U7	A THORIGNY
01/02/25	U6/U7	A BRIARD SC
01/02/25	U8/U9	A NOISIEL
01/02/25	U8/U9	A CHANGIS
01/02/25	U8/U9	A PONTAULT PORTUGAIS
01/02/25	U8/U9	A COLLEGIEN
01/02/25	U8/U9	A CRECY
01/02/25	U8/U9	A LE PIN
01/02/25	U8/U9	A TORCY
01/02/25	U8/U9	A FONTAINEBLEAU
01/02/25	U8/U9	A HERICY
01/02/25	U8/U9	A COMBS LA VILLE

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations,
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€) :

N° MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29881282	02/02/25	CRIT. FEMININ U15 Poule B	CHAMPS S/MARNE 2	QUINCY VOISINS 2

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29878501	25/01/25	CRIT. ESPOIR U9 Poule C	COMB LA VILLE 31	MORET VENEUX 31
29878502	25/01/25	CRIT. ESPOIR U9 Poule C	CESSON VSD 31	VARENNES FC 31
29878590	25/01/25	CRIT. U9 EXC. Poule C	VAL D'EUROPE 31	CHELLES AS 31
29878651	25/01/25	CRIT. U9 EXC Poule E	COULOMMIERS BRIE F 31	ROISSY EN BRIE 31
29878680	25/01/25	CRIT. U9 EXC Poule F	SENART MOISSY 31	LE MEE SPORTS 31
29878770	25/01/25	CRIT. U9 EXC Poule I	CHAMPS S/MARNE 32	MEAUX ACADEMY 32
29878800	25/01/25	CRIT. U9 EXC Poule J	VAL D'EUROPE 32	CHELLES AS 32
29878830	25/01/25	CRIT. U9 EXC Poule K	NOISIEL FA 32	VILLEPARISIS 32
29878831	25/01/25	CRIT. U9 EXC Poule K	MITRY COMPANS GOELLY 32	US TORCY 32
29878861	25/01/25	CRIT. U9 EXC Poule L	COULOMMIERS BRIE 32	ROISSY EN BRIE 32
29878890	25/01/25	CRIT. U9 EXC Poule M	SENART MOISSY 32	LE MEE SPORTS 32
29912028	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U10 Poule J	COULOMMIERS BRIE 34	ESBLY 31
29912396	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U10 Poule O	SENART MOISSY 34	GRETZ TOURNAN 34
29912438	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U10 Poule P	SAVIGNY LE TEMPLE 34	CESSON VSD 34
29912553	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U10 Poule S	PAYS DE FONTAINEBLEAU 33	VAUX LA ROCHETTE 33
29968949	25/01/25	CRIT. U10 EXC. Poule C	US TORCY 35	CLAYE SOUILLY 36
29968980	25/01/25	CRIT. U10 EXC Poule D	SAVIGNY LE TEMPLE 35	MITRY COMPANS GOELLY 35
29907883	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U11 Poule F	PONTAULT COM. UMS 2	CHAMPS FFC 2
29908683	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U11 Poule L	COULOMMIERS BRIE 2	ESBLY 1
29908778	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U11 Poule N	F.C.C.N 1	NANTEUIL LES MEAUX 2

29909372	25/01/25	CRIT. ESPOIR U11	Poule X	PONTHIERRY 1	CHAMPENOIS MV 1
29916229	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule D	LOGNES US 32	MITRY COMPANS GOELLY 32
29916680	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule K	CESSON VSD 33	DAMMARIE LES LYS 33
29916723	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule M	PONTAULT COM UMS 32	BRIARD SC 32
29969540	25/01/25	CRIT. U12 EXC	Poule E	PONTAULT COM UMS 33	DAMMARIE LES LYS 32
29969601	25/01/25	CRIT. U12 EXC	Poule G	CLAYE SOUILLY 32	VILLENOY AC 31
29905646	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule G	FC COSMO 77 1	BRIE NORD 1
29905797	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule K	PONTAULT COM. UMS 2	SAVIGNY LE TEMPLE 2
29967472	25/01/25	CRIT. FEMININS U13	Poule F	LOGNES US 1	ROISSY EN BRIE 1

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
25/01/25	U6/U7	A NOISIEL
25/01/25	U6/U7	A COLLEGIEN
25/01/25	U6/U7	A LE PIN
25/01/25	U6/U7	A TORCY
25/01/25	U8/U9	A NANTEUIL
25/01/25	U8/U9	A CLAYE SOUILLY
25/01/25	U8/U9	A VAL D'EUROPE
25/01/25	U8/U9	A FERRIERES EN BRIE
25/01/25	U8/U9	A MAGNY
25/01/25	U8/U9	A HERICY VULAINES

ERRATUM du PV du 11/01/25

CRITERIUM FEMININ U11 Poule B du 15/12/24

- Match 30173881 - ENT ST THIBAUT/TORCY 1 – DAMMARTIN CS 2

Reprise du dossier

Lecture du courriel du club de ST THIBAUT FC

L'équipe de ST THIBAUT/TORCY ne s'est pas présentée

3^{ème} forfait non avisé entraînant le forfait général de l'équipe de ST THIBAUT/TORCY

Pris note

La commission annule l'amende concernant feuille de match manquante et enregistre le forfait général

RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

CLUBS	CATEGORIE	DIVISION	AMENDE
ENT. ST THIBAULT/TORCY	CRIT. FEMININ U11	Poule B	22 €

FORFAITS

MATCH 29617590 TRILPORT 1 – EFPF 2 SENIORS D1 FEMININES du 15/02/25

Lecture du courriel du club de EFPF avisant du forfait de son équipe

*1^{er} **Forfait avisé**

MATCH 29882843 SENART MOISSY 2 – PONTIERRY 1 CRITERIUM FEMININS U18 Poule B du 16/02/25

Lecture du courriel du club de PONTIERRY US avisant du forfait de son équipe

*1^{er} **Forfait avisé**

MATCH 30089562 MEAUX ACADEMY CS 1 – EFSSM 1 COUPE 77 U18F du 22/02/25

Lecture du courriel du club de L'ENT. FEMININE SUD SEINE et MARNE avisant du forfait de son équipe

* **Forfait avisé**

MATCH 30089472 VAL D'EUROPE 1 – EFSSM 1 COUPE 77 U18F du 22/02/25

Lecture du courriel du club de VAL D'EUROPE avisant du forfait de son équipe

* **Forfait avisé**

MATCH 2996469 LE MEE SPORTS 1 - COMBS LA VILLE 1 CRITERIUM FEMININS U11 Poule A du 15/02/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de COMBS LA VILLE ne s'est pas présentée

*1^{er} **Forfait non avisé**

MATCH 2990572 LOING FCI 1 – PONTIERRY 1 CRITERIUM ESPOIRS U13 Poule M du 25/01/25

Lecture du courriel du club de LOING FCI

L'équipe de PONTIERRY 1 ne s'est pas déplacée

*1^{er} **Forfait non avisé**

MATCH 29905902 LOING FCI 2 – PONTIERRY 2 CRITERIUM ESPOIRS U13 Poule n du 25/01/25

Lecture du courriel du club de LOING FCI

L'équipe de PONTIERRY 1 ne s'est pas déplacée

*1^{er} **Forfait non avisé**

MATCH 29241673 COULOMMIERS BRIE F 40 – VAL D'EUROPE 40 CRITERIUM 55 ANS Poule C du 16/02/25

Lecture du courriel du club de COULOMMIERS BRIE F. avisant du forfait de son équipe

*1^{er} **Forfait avisé**

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES – TERRAINS **CHAMPIONNATS / COUPES**

Week-end du 22 et 23 février 2025

MATCH 29882892 CRECY FC 1 – AFPO 1 CRITERIUMS FEMININ SENIORS Poule A du 22/02/25

Demande de modification d'horaire par courriel du club de CRECY FC pour disputer la rencontre à 18h30 au lieu de 17H30

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29882957 FONTENAY TRESIGNY 1 – MELUN FC 1 CRITERIUMS FEMININ SENIORS Poule B du 22/02/25

Demande de modification d'horaire par courriel du club de MELUN FC pour disputer la rencontre à 16h30 au lieu de 17H30

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 30089561 LOGNES US 1 – CHELLES AS 1 COUPE 77 U18F du 22/02/25

Demande de modification de date par FOOTCLUBS du club de LOGNES U.S pour disputer la rencontre le 05/03/25 à 18H00 au lieu du 22/02/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 20089560 CHAMPS S/MARNE 1 – US TORCY PVM 1 COUPE 77 U18F du 22/02/25

Demande de modification de date par FOOTCLUBS du club de US TORCY PVM pour disputer la rencontre le 01/03/25 à 19H30 au lieu du 22/02/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 30089469 VILLEPARISIS 1 – LOGNES US 1 COUPE 77 U15F du 22/02/25

Cette rencontre se déroulera le MERCREDI 5 MARS 2025 à 18H30

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29967754 MELUN FC 1 – EFPF 1 CRITERIUMS FEMININS U11 Poule D du 22/02/25

Demande de modification de date par courriel du club de MELUN FC pour disputer la rencontre le 08/03/25 au lieu du 22/02/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Week-end du 1^{er} et 2 mars 2025

MATCH 29882880 MOUSSY NEUF 1 – PONTAULT COM. UMS 2 CRITERIUM FEMININ SENIORS du 01/03/25

Demande de modification de date par courriels du club de MOUSSY LE NEUF pour disputer la rencontre le 08/03/25 au lieu du 01/03/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Week-end du 8 et 9 mars 2025

MATCH 29967363 MITRY COMPANS GOELLY 1 – VAIRES US 1 CRITERIUMS FEMININS U13 du 08/03/25

Demande de modification de date par FOOTCLUBS du club de VAIRES US pour disputer la rencontre le 15/03/25 au lieu du 08/03/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29242092 BOISSISE PRINGY 40 – CESSON VSD 40 CRITERIUMS 55 ANS Poule E du 09/03/25

Demande de modification de date et d'inversion par FOOTCLUBS du club de CESSON VSD pour disputer la rencontre le 23/02/25 sur les installations du club de CESSON au lieu du 09/03/2025

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Semaine du 10 au 16 mars 2025

MATCH 28922085 L E M 1 – NOISIEL FA 1 SENIORS D1 du 12/02/25

Demande de modification de date par courriel du club de LES ETOILES DE MOUSSY pour disputer la rencontre le 02/04/25 au lieu 12/03/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

COUPES

TIRAGE COUPE + 55 ANS – ¼ de finale

Date de jeu le 23/03/2025

TIRAGE COUPE CRITERIUM U18F – ¼ de finale

Date de jeu le 15/03/2025

TIRAGE COUPE CRITERIUM SENIORS F – ¼ de finale

Date de jeu le 15/03/2025

Les rencontres sont à consulter sur FOOTCLUBS et sur le site internet

Prochaine réunion le mardi 18 mars 2025



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 20 février 2025

Présidence : Marcel CULEDDU

Secrétaire de séance : Claude ADAM

Présent : Olivier FREMIOT

Assiste : Olivier FERNANDEZ (administratif)

Absent excusé : - André ANTONINI - Bruno GLISE

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages de Coupes

*Feuille de matchs manquantes

*Suivi FMI

*Problème FMI

*Reports/Modifications

*Suspensions de terrains

*Forfaits généraux

TIRAGES COUPES 77 ET COMITE

COUPE 77 U15

Tour 2 – 1/8^e de Finale : Samedi 01/03/2025 (date limite le 22/03/2025)

A : Champs AS 1 - Briard SC 1

B : Magny 1 – Crecy 1

C : Montereau 1 – Combs 1

D : Trilport 1 – Bussy 1

E : Mouroux 1 – Meaux CS 2

F : Savigny FC 1 - Vaires 1

G : Torcy 2 – Coulommiers 1

H : Gretz T. 1 – Melun FC 1

Tour 3 – 1/4 de Finale : Samedi 12/04/2025 (date limite le 26/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B

2 : Vainqueur C – Vainqueur D

3 : Vainqueur E – Vainqueur F

4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 4 – 1/2 de Finale : Samedi 10/05/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE SEINE ET MARNE U14

Tour 1 - Cadrage 1/4 de Finale : Samedi 15/02/2025 (date limite le 22/03/2025)

A : Bussy 21 – Dammarie FC 21 Reporté

C : 22/03/2025 - Meaux CS 21 – Torcy 22

G : Champs AS 21 – Melun FC 22 en attente résultat

Tour 2 – 1/4 de Finale : Samedi 22/03/2025 (date limite le 26/04/2025)

1 : Bussy 21 ou Dammarie FC 21 – Fontainebleau 21

2 : Meaux CS 21 ou Torcy 22 – Torcy 21

3 : Vaires 1 – Senart M. 21

4 : Champs AS 21 ou Melun FC 22 – Melun FC 21

Tour 3 – 1/2 de Finale : Samedi 26/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE 77 U14

Tour 4 – 1/8e de Finale : Samedi 15/02/2025 (date limite le 22/03/2025)

B : 22/03/2025 - Meaux CS 22 – Pontault UMS 21

Tour 5 – 1/4 de Finale : Samedi 22/03/2025 (date limite le 26/04/2025)

1 : 12/04/2025 -Val d'Europe 21 – Meaux CS 22 ou Pontault UMS 21

2 : Torcy 23 – MCG 21

3 : 26/04/2025 - Magny 21 – Roissy US 21

4 : Crecy FC 21 – Val de France

Tour 6 – 1/2 de Finale : Samedi 26/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE COMITE U14

Tour 3 - Cadrage 1/8^e de Finale : Samedi 11/01/2025 (date limite le 01/03/2025)

**22/02/2025 Mormant 22 – Gatinais 21*

Tour 4 – 1/8e de Finale : Samedi 15/02/2025 (date limite le 22/03/2025)

B : CPSP 21 – Claye S. 22 en attente résultat

C : 22/03/2025 -Gretz T.22 – Gatinais VL 21 ou Mormant 22 (22/02/2025)

E : 01/03/2025 - Ozoir 21 – Lieusaint 22

F : 22/02/2025 - Torcy 21- Dammarie FC 22

G : 22/03/2025 – Mouroux 21 – MCG 22

H : 01/03/2025 – Villeparisis 22 – Courtry Academie 21

Tour 5 – 1/4 de Finale : Samedi 22/03/2025 (date limite le 26/04/2025)

1 : Marolles 21 – CPSP 21 ou Claye S. 22

2 : Vainqueur C – Pontault UMS 22

3 : Vainqueur E – Vainqueur F

4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 6 – 1/2 de Finale : Samedi 26/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE 77 CDM

Tour 3 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : 02/03/2025 – Afpo 5 – Snie Fc 5

D : 02/03/2025 – Thorigny 5 – Boissise P. 5

E : 23/02/2025 – Coubert 5 – Ponthierry 5

Tour 4 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Hericy 5

2 : St Thibault 6 – Vainqueur D

3 : Vainqueur E – Lagny 5

4 : Crecy 5 – Lieusaint 5

Tour 5 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE COMITE CDM

Tour 2 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : FC Musclé 5 – Crisenoy 5

2 : Nanteuil 5 – Nuso Foot 5

3 : Foret ES 5 – Mitry Ourcq Ptg 5

4 : Bucceenne 5 – Vaux Rochette 5

Tour 3 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE 77 VETERANS

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

B : 23/02/2025 – Longueville 31 – Ponthierry 31
E : 02/03/2025 – Mormant FC 31 - FC Crecy 31
F : 23/02/2025 – Dammartin 31 – FC Brie Est 31
G : 23/03/2025 – Brie Nord 31 – Bussy 31
H : 23/03/2025 – Villeparisis 31 – FC Cosmo 31

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Chelles 31 – Vainqueur B
2 : Claye S. 31 – Lognes 31
3 : Vainqueur E – Vainqueur F
4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2
*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE COMITE VETERANS

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : 02/03/2025 – Annet 31 – Bois le Roi 32
B : 23/02/2025 – Dammarie City 31 – Lesigny 32
C : 23/02/2025 – Fontenay T. 32 – Ponthierry 32
D : 23/02/2025 - Meaux Portugais 31 – Mormant FC 32
E : 23/02/2025 – Gatinais VL 31 – Chelles 32
G : 02/03/2025 – Othis 31 – Cesson VSD 31
H : 23/02/2025 – Val de l'Yerres 31 – Dammartin 32

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B
2 : Vainqueur C – Vainqueur D
3 : Vainqueur E – Vaux Rochette 31
4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2
*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE 77 +45 ANS

Tour 3 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : 02/03/2025 – Pontault UMS 35 – Combs 36
B : 23/02/2025 – Lesigny 35 – Bagneaux N. 35
C : 23/03/2025 – Varennes 35 – Villenoy 35
E : 23/03/2025 – Val d'Europe 35 – Brie des Morins 35
F : 02/03/2025 – St Mard 35 – Val de France 35
G : 23/02/2025 – Pays Bières 35 – Crecy 35
H : **Sans Date – MCG 35 – Nandy FC 35**

Tour 4 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B
2 : Vainqueur C – Claye S. 36
3 : Vainqueur E – Vainqueur F
4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 5 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2
*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE COMITE+45 ANS

Tour 2 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : 23/02/2025 - Ferrieres 35 – le Pin 35
C : 02/03/2025 – Ol.Loing 35 – St Thibault FC 35
F : 02/03/2025 – Dammartin 35 – Vaux Rochette 35
G : 23/02/2025 – Savigny FC 35 – Bussy 35
H : 02/03/2025 – Everly 35 – Lagny 35

Tour 3 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Combs 35
2 : Vainqueur C – Villeparisis 35
3 : Mitry Ourcq Ptg 35 – Vainqueur F
4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 4 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE COMITE U16

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : 23/02/2025 – Fontainebleau 22 – Mormant 21

B : 02/03/2025 – Chatelet 21 – Dammarie FC 22

E : 02/03/2025 – Magny 21 – Bagneaux N. 21

G : 02/03/2025 – Pontault Port . 21 – MCG 21

H : 02/03/2025 – Servon 21 – Le Mée 22

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B

2 : Combs 21 – Champs AS 21

3 : Vainqueur E – Villeparisis 22

4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE 77 U16

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : 23/03/2025 – Meaux CS 22 – Ent.Usbpo/Espb 21

C : Dammarie FC 21 – Nandy FC 21 reporté sans date

D : 02/03/2025 – Cesson VSD 21 - Vaires 22

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Gretz T. 21

2 : Vainqueur C – Vainqueur D

3 : Bussy 22– Pontault UMS 21

4 : Fontainebleau 21– Melun FC 22

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE COMITE U18

Tour 2 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : 23/03/2025– Presles 21 – Crecy 21

C : 23/02/2025 – Lagny 21 – CPSP 22

G : 23/02/2025 – Lieusaint 22 – Ferte S/J 21

Tour 3 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Othis 21

2 : Vainqueur C – Montereau 22

3 : Ol.Loing 21 5 – 0 Chatelet 21 (Forfait Général)

4 : Vainqueur G – Ent.Plaine F/Claye 23

Tour 4 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

* Ol.Loing 21– Vainqueur 4

COUPE 77 U18

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

D : Briard 21 – Cesson VSD 21 Reporté au 02/03/2025

G : Meaux CS 22 – Claye S. 22 Reporté au 02/03/2025

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Val d'Europe 21– Val de France 21

2 : Chelles 21 – Vainqueur D

3 : Vaires 21– Savigny FC 21

4 : Vainqueur G – Montereau 21

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE COMITE SENIORS

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

D : 02/03/2025 – Servon 2 – Courtry Academie 2

F : 02/03/2025 – Crecy 2 – Emerainville 1

H : 02/03/2025 – Pontault Port. 2 – Nandy 1

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Nanteuil 2 – Cesson VSD 2

2 : Montereau 2 – Vainqueur D

3 : Lognes 2 – Vainqueur F

4 : Courtry F. 1 – Vainqueur H

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE 77 SENIORS

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

B : Meaux CS 2 – Lognes 1 Reporté au 23/02/2025

D : 02/03/2025 – Roissy 1 – MCG 2

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Brie FC 1 – Vainqueur B

2 : Val de France 1 – Vainqueur D

3 : Villeparisis 1 – Montereau 1

4 : Claye S. 3 – Vaires 1

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
53121370	15/02/25	U14 Cp Seine et marne	CHAMPS AS 21	MELUN FC 22

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29272893	06/02/25	U16 D3F	BOIS LE ROI 21	BAGNEAUX N.21
Score transmis par le club de Bagneaux N. : 2-3				
29275780	09/02/25	U16 D3D	PONTHIERRY 22	VAL DE L'YERRES 21
29272932	09/02/25	U16 D3F	BOIS LE ROI 21	MORET-V. 22
28247686	09/02/25	SENIORS D3E	LESIGNY 2	LIEUSAIN 1
Score transmis par l'arbitre officiel : 2-2				

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29238570	01/02/25	U14 D4F	BOIS LE ROI 22	CHATELET EN B 21
Score transmis par le club de CHATELET. : 3-3				
La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant BOIS LE ROI, l'équipe de CHATELET conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre (1 point ; 3 buts)				

PROBLEMES FMI/SCORES

30173303	08/02/25	U15	Niveau 2 – A	MAGNY 1	MOUROUX 1
Courriel du club de MAGNY en date du 20/02/25, indiquant à la Commission du problème survenue empêchant le transfert de					

la FMI.

Considérant que le club de MAGNY, indique que l'équipe de Magny a remporté la rencontre sur le score de 5 buts à 1
Considérant que le club de MAGNY transmet également les éléments suivants, liste des joueurs, nom/prénom de l'arbitre, nom/prénom de l'arbitre assistant et nom/prénom du délégué,

Par ces motifs, la Commission demande au club de MOUROUX de transmettre les éléments suivants, liste des joueurs, nom/prénom de l'arbitre assistant et nom/prénom du délégué ainsi que leurs observations sur l'établissement de la FMI pour sa prochaine réunion.

29223373	16/02/25	SENIORS	D4C	ALLIANCE 77 2	NANGIS 2
Courriel du club de NANGIS en date du 16/02/25, indiquant à la Commission que le score enregistré est incorrect. L'équipe de NANGIS 2 ayant remporté la rencontre sur le score de 6 buts à 1 et non l'équipe d'ALLIANCE comme indiqué sur la FMI. Par ces motifs, la Commission demande à l'arbitre officiel de la rencontre ainsi que le club d'ALLIANCE de transmettre leurs observations pour sa prochaine réunion.					

REPORTS/MODIFICATIONS **Toutes Compétitions District**

Week-end du 22 et 23 février 2025

MATCH 29234960 ENT PLAINE/CLAYE 23 - COUNTRY ACADEMIE 21 U14 D4A du 22/02/2025

20/02/2025-Demande de modification de date par courriel du club de **PLAINE FRANCE** pour disputer la rencontre le 05/04/2025 au lieu du 22/02/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE COUNTRY ACADEMIE

MATCH 29236835 VAL DE L'YERRES 21 – MAGNY 22 U14 D4D DU 22/02/2025

Demande de modification d'horaire du club de **VAL DE L'YERRES** pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 15H00

Considérant que l'horaire à l'année des rencontres de l'équipe de Val de l'Yerres 21 est de 14h00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 14h00

MATCH 53121399 TORCY 24 – DAMMARIE FC 22 COUPE COMITE U14 DU 22/02/2025

05/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **TORCY** pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 13H30

MATCH 28912378 VAL DE France 32 -VILLENOY 31 VETERANS D3A du 23/02/2025

18/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAL DE FRANCE** pour disputer la rencontre à 09H30 au lieu de 09H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 09H30

MATCH 28912383 VAIRES 31 – COUNTRY F. 31 VETERANS D3A du 23/02/2025

07/02/2025-Demande de modification de date par courriel du club de **COUNTRY F** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 23/02/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VAIRES

MATCH 29253678 ENT.FCBM/ASR 31 – PONTAULT UMS 32 VETERANS D4B du 23/02/2025

04/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BRIE DES MORINS** pour disputer la rencontre le 16/02/2025 au lieu du 23/02/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE PONTAULT UMS

MATCH 29240826 FONTENAY TRES 35 – OZOIR 35 +45 ANS Gr. C du 23/02/2025

20/02/2025-Demande de modification de date par courriel du club de **FONTENAY TRES** pour disputer la rencontre le 20/04/2025 au lieu du 23/02/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB D'OZOIR

La Commission, tenant compte du nombre de rencontre prévues sur les installations du club de Fontenay Trèsigny, un match Vétérans R3 (prioritaire), un match de Coupe Comité Vétérans et un match de Criterium +45 ans.

Par ces motifs, la Commission,
Décide de maintenir la rencontre de Coupe Comité Vétérans et reporter la rencontre +45 ans à une date ultérieure.

MATCH 28913958 MEAUX CS 22 – LAGNY 21 U16 D2A du 23/02/2025

04/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MEAUX CS** pour disputer la rencontre le 16/02/2025 au lieu du 23/02/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LAGNY

MATCH 29272508 PLAINE F. 26 -FERTE S/J 21 U16 D3C du 23/02/2025

19/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PLAINES FRANCE** pour disputer la rencontre à 12H00 au lieu de 13H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE FERTE S/J

20/02/2025-Demande de modification de date par courriel du club de **FERTE S/J** pour disputer la rencontre à une date ultérieure au lieu du 23/02/2025

EN ATTENTE PROPOSITION DE DATE ET ACCORD DU CLUB DE PLAINE FRANCE

Week-end du 01 et 02 mars 2025

MATCH 28912384 AFPO 31 – VAL DE FRANCE 32 VETERANS D3A du 02/03/2025

12/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **AFPO** pour disputer la rencontre le 23/03/2025 au lieu du 02/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE VAL DE FRANCE

MATCH 53121767 GATINAIS VL 31 – CHELLES 32 COUPE COMITE VETERANS du 02/03/2025

17/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS VL** pour disputer la rencontre le 30/03/2025 au lieu du 02/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE CHELLES

MATCH 53121811 DAMMARTIN 35 – VAUX ROCHETTE 35 COUPE COMITE +45 ANS du 02/03/2025

19/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 09h30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE VAUX ROCHETTE

MATCH 53121969 PONTAULT PORT. 2 – NANDY 1 COUPE COMITE SENIORS du 02/03/2025

12/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORT** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 15H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H30

Week-end du 08 et 09 mars 2025

MATCH 29234947 LAGNY 23 - COUNTRY ACADEMIE 21 U14 D4A du 08/03/2025

18/02/2025-Demande de modification de date par courriel du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 19/04/2025 au lieu du 08/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE LAGNY

MATCH 30173309 COULOMMIERS 1 – CRECY FC 1 U15 Niveau 2 Groupe A du 08/03/2025

19/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COULOMMIERS** pour disputer la rencontre le 22/03/2025 au lieu du 08/03/2025.

L'équipe de CRECY 1 ayant déjà une rencontre le 22/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

MATCH 28881268 DAMMARTIN 31 – VAL DE France 31 VETERANS D1 du 09/03/2025

19/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre à 11h30 au lieu de 09h30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE VAL DE FRANCE

MATCH 29253698 MOUROUX 21 – ESBLY 21 VETERANS D4B du 09/03/2025

08/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MOUROUX** pour disputer la rencontre le 23/03/2025 au lieu du 09/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE ESBLY

MATCH 29222688 FONTAINEBLEAU 2 – BOCAGES 1 SENIORS D4C du 23/03/2025

19/02/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **BOCAGES** pour disputer la rencontre sur les installations de EGREVILLE au lieu de FONTAINEBLEAU

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE FONTAINEBLEAU

Week-end du 15 et 16 mars 2025

MATCH 29234981 COUNTRY ACADEMIE 21 - BRIE NORD 21 U14 D4A du 15/03/2025

19/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BRIE NORD** pour disputer la rencontre le 31/05/2025 au lieu du 08/03/2025

Considérant que la date de report proposée est le 31/05/2025,

Considérant que la dernière journée est fixée au 24-25/05/2025

Considérant qu'aucune rencontre ne pourra être disputée après cette date.

Par ces motifs,

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

MATCH 29236349 BUCCEENNE 21 – CRECY FC 23 1 U14 D4B du 15/03/2025

18/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BUCCEENNE** pour disputer la rencontre à 17H00 au lieu de 15H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 17H00

MATCH 29237917 DAMMARIE FC 32 – FC GUGNES 1 U14 D4E du 15/03/2025

04/01/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE FC** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 15h30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 13H30

MATCH 28913990 CHAMPS AS 21 - MEAUX CS 22 U16 D2A du 16/03/2025

29/01/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MEAUX** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 16/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CHAMPS AS

MATCH 28247329 CRECY 2 – FERRIERES 1 SENIORS D3C du 16/03/2025

12/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 16H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H30

Week-end du 29 et 30 mars 2025

MATCH 29253553 FC MONTHYON 31 – CHELLES 32 VETERANS D4A du 30/03/2025

17/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CHELLES** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 30/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE MONTHYON

MATCH 29261328 NUSO FOOT 31 – HERICY 32 VETERANS D4D du 23/03/2025

13/02/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **NUSO FOOT** pour disputer la rencontre sur les installations de VULAINES au lieu de VOULX

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE HERICY

Week-end du 29 et 30 mars 2025

MATCH 28911634 CRECY 31 – VAL D'EUROPE 31 VETERANS D2B du 30/03/2025

13/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 9h30 au lieu de 9H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 9H30

MATCH 28245460 CRECY 1 – OTHIS 1 SENIORS D2A du 30/03/2025

13/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 16H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H30

MATCH 28279307 AVONNAISE 1 – BOISSISE P. 1 SENIORS D2C du 30/03/2025

Demande d'inversion par courriel du club de **BOISSISE PRINGY** pour disputer la rencontre sur les installations de BOISSISE LE ROI au lieu de AVON

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'AVONNAISE

[Week-end du 12 et 13 avril 2025](#)

MATCH 28914459 CRECY 21 – SENART M. 23 U16 D2C du 13/04/2025

12/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 13H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 13H30

MATCH 28247500 CRECY 2 – LAGNY 1 SENIORS D3C du 13/04/2025

12/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 16H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H30

[Week-end du 17 et 18 mai 2025](#)

MATCH 28911553 MCG 31 – JOUARRE 31 VETERANS D2A du 18/05/2025

19/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **JOUARRE** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 18/05/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE MCG

MATCH 29221102 FERTE S/J 1 – JOUARRE 1 SENIORS D4A du 18/05/2025

19/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **JOUARRE** pour disputer la rencontre le 11/05/2025 au lieu du 18/05/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE FERTE S/J

Considérant que la date de report proposée est le 11/05/2025,

Considérant que cette date est réservée au Tour 1 (préliminaire) de la Coupe de France 2025/2026.

Considérant que les équipes fanion (1) seniors sont susceptibles d'y participer.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

[Week-end du 24 et 25 mai 2025](#)

MATCH 29237957 DAMMARIE FC 22 -LIEUSAIN 23 U14 D4E du 24/05/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE FC** pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15h30

ACCORD DU CLUB DE LIEUSAIN

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 28914007 VILLEPARISIS 22 – MEAUX CS ACADEMY 22 U16 D2A du 25/05/2025

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 02/03/2025 au lieu du 25/05/2025

ACCORD DU CLUB DE MEAUX CS

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de MCG

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 08/01/2025

« ... **Match 28281713**

Mitry Compans Goelly 21 – Meaux Academy CS 21

U14 D1 du 09/11/24

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide d'infliger une suspension à :

(.../...)

La Commission décide, au surplus, de retirer un (-1) point ferme au classement 2024/2025 à l'équipe U14 D1 de Mitry Compans Goelly et de lui infliger une suspension de terrain de DEUX (2) matchs fermes en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire, pour bousculade envers officiel par des spectateurs et envahissement de terrain. ... »

Par ces motifs, la Commission informe le club de **MCG** que la sanction (0/2) sera applicable sur les rencontres ci-dessous :

- **MCG 21 – LE MEE 21 U14 D1 DU 01/03/2025**
- **MCG 21 – TORCY 23 U14 D1 DU 08/03/2025**

La Commission demande au club de **MCG** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **MCG** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **MCG**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de BUSSY FC

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 08/01/2025

« ... Match 28938615

Bussy St Georges Fc – Amicale Montereau AS

U18 D1 du 10/11/24

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors présence de M. Grégory TROTIN,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide d'infliger une suspension à :

(.../...)

La Commission décide, au surplus, de retirer un (-1) point ferme au classement 2024/2025 à l'équipe U18 D1 de Bussy St Georges Fc et de lui infliger une suspension de terrain de deux (2) matchs fermes en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire, pour acte de brutalité entre spectateurs aux alentours de l'enceinte sportive.. ... »

Par ces motifs, la Commission informe le club de **BUSSY FC** que la sanction restante (1/2) est applicable sur la rencontre ci-dessous :

• **BUSSY FC 21 – FONTAINEBLEAU 22 U18 D1 DU 09/03/2025**

Considérant le courriel du club de BUSSY, informant la Commission que la rencontre aurait lieu le Samedi 08 mars 2025 à 18h00 au Parc des Sports Maisons Rouges à BRY SUR MARNE

Considérant que la demande modification de date et d'horaire doit être soumise pour accord au club de FONTAINEBLEAU

Considérant que l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations n'a pas été transmise

Par ces motifs, la Commission demande au club de FONTAINEBLEAU de transmettre sa réponse sur la modification de date et d'horaire et au BUSSY de transmettre les éléments référencés ci-dessus au plus tard le 06/03/2025

Dossier en cours d'examen

La Commission demande au club de **BUSSY FC** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **BUSSY FC** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **BUSSY FC**

« 40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de CHAMPS AS

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 05/02/2025

**« ... Match 28246960
Champs AS 1 – Pontault UMS 2
Seniors D3B du 15/12/24**

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

La Commission décide d'infliger :

(.../...)

une suspension d'UN (1) match ferme de terrain à l'équipe de Champs pour envahissement de terrain en vertu des articles 2.1b, chapitres 4.1.1 et 4.1.2 du Règlement Disciplinaire du District de Seine et Marne de Football.... »

Par ces motifs, la Commission informe le club de **CHAMPS AS** que la sanction (0/1) sera applicable sur la rencontre ci-dessous :

• CHAMPS AS 1 – VILLEPARISIS 2 SENIORS D3B DU 09/03/2025

La Commission demande au club de **CHAMPS AS** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **CHAMPS AS** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **CHAMPS AS**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

CLUBS	CATEGORIE	DIVISION	AMENDE
CHATELET EN BRIE 21	U18	D3B	57 €



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du Jeudi 20 Fevrier 2025

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

La Commission réclame, pour la **seconde et dernière fois avant sanctions**, les feuilles de match suivantes :

Challenge 77 U10 du 8/2/25

- Poule L à Portugais Pontault

Challenge 77 U12 du 8/2/25

- Poule E à Meaux
- Poule O à Noisiel

Jour de Coupe U10/U11 du 8/2/25

- Poule A à Meaux
- Poule C à Mitry Mory
- Poule G à Portugais Pontault

Jour de Coupe U12/U13 du 8/2/25

- Poule A à Noisiel

Foot Passion U10/U11 du 8/2/25

- Poule E à Brie Nord
- Poule H à Lieusaint

Foot Passion U12/U13 du 8/2/25

- Poule E à Lieusaint
- Poule I à Thorigny
- Poule J à Pontault UMS

FORFAITS CHALLENGE DU 15/02/24

CHALLENGE FOOT PASSION U10/U11

A COLLEGIEN

Lecture du courriel du club de MOUROUX en date du 14/02/25 avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

CHALLENGE FOOT PASSION U10/U11

A LE MEE

Lecture du courriel du club de ST GERMAIN LAVAL, en date du 14/02/25 avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

ETUDES DE DOSSIER:

CHALLENGE U12 du 08/02/25 – Poule C :

Club Organisateur : Claye-Souilly

Equipes présentes : Claye-Souilly 11 – Gretz Tournan 12 – Crécy 11

Réception et lecture de la feuille de match.

Lecture du mail de Claye Souilly indiquant que Gretz Tournan n'a pas laissé sa feuille de composition.

Considérant que le club n'a pas laissé sa feuille de composition sur place,

Considérant qu'il y a lieu de faire appliquer les règlements,

La Commission décide la disqualification de l'équipe de Gretz Tournan 12. Qualification des équipes de Claye Souilly 11 et Crécy 11

REPRISE DE DOSSIER :

Criterium U10 Excellence du 1/2/2025 :

Rencontre : FC NANDY 31 – RC PAYS DE FONTAINEBLEAU 34

Poule : F

N° de Rencontre : 29969052

Réception de la feuille de match, mentionnant un match arrêté à la 25^{ème} minute sur le score 1 à 1

Réception du mail de Mr SAF Akly, délégué officiel du District 77, présent en tant que spectateur sur la rencontre en objet, concernant le déroulement de la rencontre, les faits, les attitudes des encadrements et des environnements et l'arrêt de la rencontre

Réception et lecture du rapport de Mr GASZYNSKI Jérôme, éducateur de Fontainebleau
La Commission demande des rapports, pour la seconde et dernière fois, pour le 25/2/25,
sur le déroulement de la rencontre, les faits, les attitudes des encadrements et des environnements et l'arrêt de la rencontre à :

- Mr SOH Curtis, éducateur de Nandy
- Mr AMESSIS Maxime, dirigeant de Fontainebleau
- Mr MENDY Jason, arbitre bénévole de la rencontre,
- Mr MVOULA Chris Alexandre, arbitre assistant bénévole de la rencontre
- Mr MAYER WEILER Aurélien, arbitre assistant bénévole de la rencontre

Critérium U11 Espoirs du 16/11/2024 :

Rencontre : US ARC EN CIEL 1 – ES CESSON VSD 3

Poule : R

N° de Rencontre : 29908961

Réception du mail de Mr Olivier COLIN, président de l'US ARC EN CIEL, en date du 15/1/25, concernant les propos suivants tenus par les joueurs adverses : « vous êtes des racistes »

La Commission demande des rapports, pour la seconde et dernière fois, pour le 25/2/25,
sur le déroulement de la rencontre, les faits et les propos à :

- Mr PINGUET Eric, arbitre bénévole de la rencontre
- Le dirigeant de l'équipe de Cesson

Critérium U11 Espoirs du 30/11/2024 :

Rencontre : FC MELUN 4 – US ARC EN CIEL 1

Poule : R

N° de Rencontre : 29908972

Réception du mail de Mr Olivier COLIN, président de l'US ARC EN CIEL, en date du 15/1/25, concernant les propos suivants tenus par les joueurs adverses : « vous êtes des racistes »

Réception et lecture du rapport de Mr GENTILS Stéphane, éducateur du FC Melun

Dossier mis en attente



Commission Départementale du Football Féminin

PROCÈS VERBAL du Jeudi 12 décembre 2024

Présidence : CHILARD Isabelle

Secrétaire de séance : BACHIR-BEY BESNARD Nora

Présents : BUISSETTE Aurélie - CAU Christiane (CD) - GAUCHET Pascal - BESNARD Mélanie - REVUZ Julien - DEMENGEL Jean-Pierre

Invités : MAI VAN Elodie (Présidente UMS Pontault Combault) et HERVILLON Lucas (Chargé de Communication District 77)

Absents excusés : BELLEGARDE Cynthia - POITEVIN Patrick - MOREELS Michel - BOURAS Romain – ELOY Romina – BOUCLY Nicolas – VOLTZENLOGEL Boris – HERPE Laurent (CD) – BENLALA Abdelghani – ACHEAMFOUR Benjamin

Absents non excusés : ZAMORA Yolenn – MAZEN Fanny -

Assiste : MACHO Monique (CD)

1- Mot de la Présidente

Remerciements de la part d'Isabelle CHILARD au club de Gretz-Tournan pour le prêt de la salle.

Remerciements également aux membres présents de s'être rendus disponibles.

Remerciements à Elodie MAI VAN pour être présente. Elle a fait acte de candidature et est en attente de la validation par le Comité Directeur.

Bienvenue à Boris VOLTZENLOGEL de l'Entente Sud Seine et Marne (Absent-Excusé).

Remerciements pour sa présence à HERVILLON Lucas chargé de la communication du district 77.

2- Tour de table et présentation

Un tour de table est effectué pour que chacun puisse être connu de toutes les personnes présentes.

Un détail de l'ensemble des membres est effectué pour rappeler la constitution de la commission

3- Mot de la représentante du Comité Directeur

La représentante du Comité Directeur remercie également le club de Gretz-Tournan pour le prêt de la salle ainsi que l'ensemble des membres pour leurs présences. Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux arrivants.

4- Point DAP

Les différents calendriers sont présentés par le CTD-DAP :

- Report en raison de la neige du criterium prévu le 23/11/2024 au 18/01/2025
- Prochains Fillofoot U7F
Le 25/01/2025
Le 01/02/2025
- Prochain plateau U9F :
Le 25/01/2025
Le 01/02/2025
- Les sites restent à déterminer.

5- Informations Générales et rappels règlementaires :

- Passage en FMI obligatoire sur critérium foot à 8
Une amende financière pourraient être envisagée pour le non-respect de la procédure FMI sans raison valable
Double 8 à notifier en observation
- Procédure en cas de feuille papier (en criterium, si bug de la FMI)
 - a- Prendre en photo le bug de la tablette
 - b- Remplir la feuille de match unique lors des criteriums : les 2 clubs utilisent une seule feuille pour marquer leurs 2 équipes (disponible sur le site du District 77)
- Procédure retour des feuilles de matchs
Feuille de résultats + Feuilles de composition à envoyer par le club qui reçoit sous un format unique et par mail à secretariat@seineetmarne.fff.fr

Rappel règlementaire :

- Respect de l'article 1 des Statuts de la FFF
Interdiction de descendre une fille éliminée en challenge en équipe en inférieure
- En U13F, arbitrage à la touche par les joueuses
- En U11F, 4 poules de 6. Demande officielle de Dammartin pour inscrire une 2^{ème} équipe.
(Poule à déterminer en fonction du secteur. Impossibilité en poule C)

6- Labels

- Mail à destination des clubs envoyé en date du 13/11/24
- Mail de relance en date du 13/12/2024. Les clubs ont jusqu'au 15/12/2024 pour déposer les dossiers labels (jeunes, féminines, futsal).

7- Point PPF

- U13F : tour à Montry.
- Prochain et dernier tour, le 18/12/2024

8- Formations

Deux formations exclusivement pour les féminines sur la 2^{ème} partie de saison :

- CFI U6-U9 : 24/02/25 et 17/04/25
- CFI U10-U13 : 25/02/2025 et 18/04/2025

La recherche du site est en cours.

9- Toutes Foot

- Dispositif du 08/03/2025
- Catégories validées : U9F/U11F/U13F/U15F
- Relance des clubs le 13/12/2024.
- Date limite d'inscription à la partie club de « Toutes Foot » 15/12/2024.
- Date limite du dépôt des actions 05/05/2025.
- L'inscription et le dépôt d'une action donne droit à 300 euros de bon d'achat Nike versé en été 2025
- Visites des installations Pontault/Briard prévues. Dates définitives à déterminer avec les Président de Clubs respectifs.
- Activités : Bubble pour les U 15, bâche de tir et structures gonflables pour tous (tarifs), activité U9 à prévoir, atelier arbitrage, (gestes, quiz, tests...), contacter la CDA,
- Animations : les invitations, joueuses (vidéos), préparateur physique, devis freestyle, tombola gratuite (lots + maillots)
- Dotations : sacs à chaussures (tarif et visuel)
- Création de l'affiche du dispositif par le service communication du district pour validation
- Présences à évaluer en vue de l'organisation définitive.

Fin des débats 21h30

Prochaine réunion Jeudi 13 février 2025 19 heures 30. Lieu à déterminer



Commission Départementale du Football Féminin

PROCES VERBAL du Jeudi 20 Février 2025

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

La Commission réclame, pour la **seconde et dernière fois avant sanctions**, les feuilles de match suivantes :

FESTIVAL FOOT U13F du 8/2/25

- Poule H à Meaux

INFORMATIONS :

La Commission rappelle que la Journée Départementale « Toutes Foot » se tiendra le samedi 8 Mars 2025 sur les installations du Complexe Sportif Patrice Sourie, Rue de la libération, 77220 Tournan-en-Brie

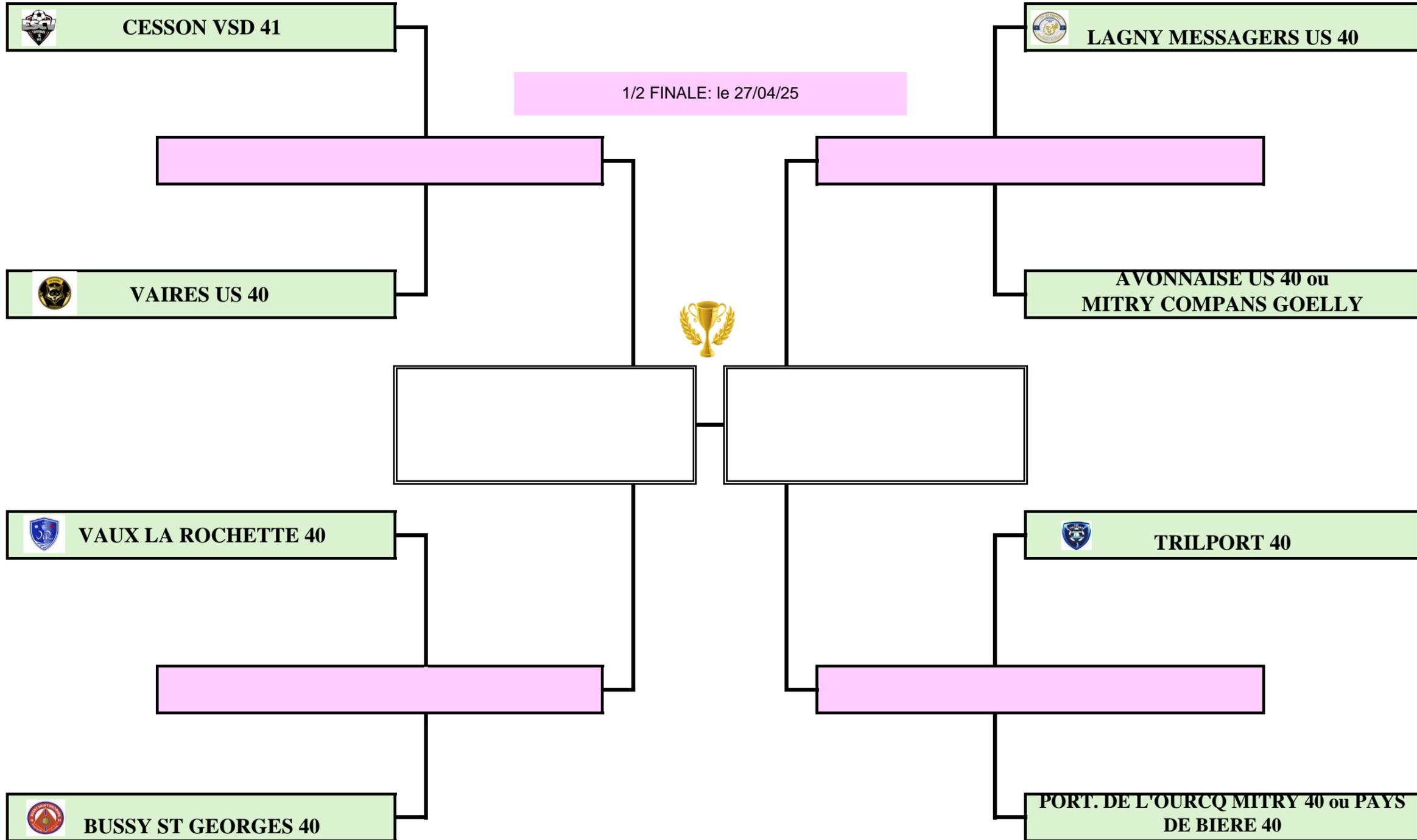
En ce sens, les documents d'inscriptions ont été envoyés sur les boites mails officielles des clubs. Un retour est attendu pour le 26/02/25.



COUPE 77 55 ANS 2024/2025



1/4 DE FINALE: le 23/03/25

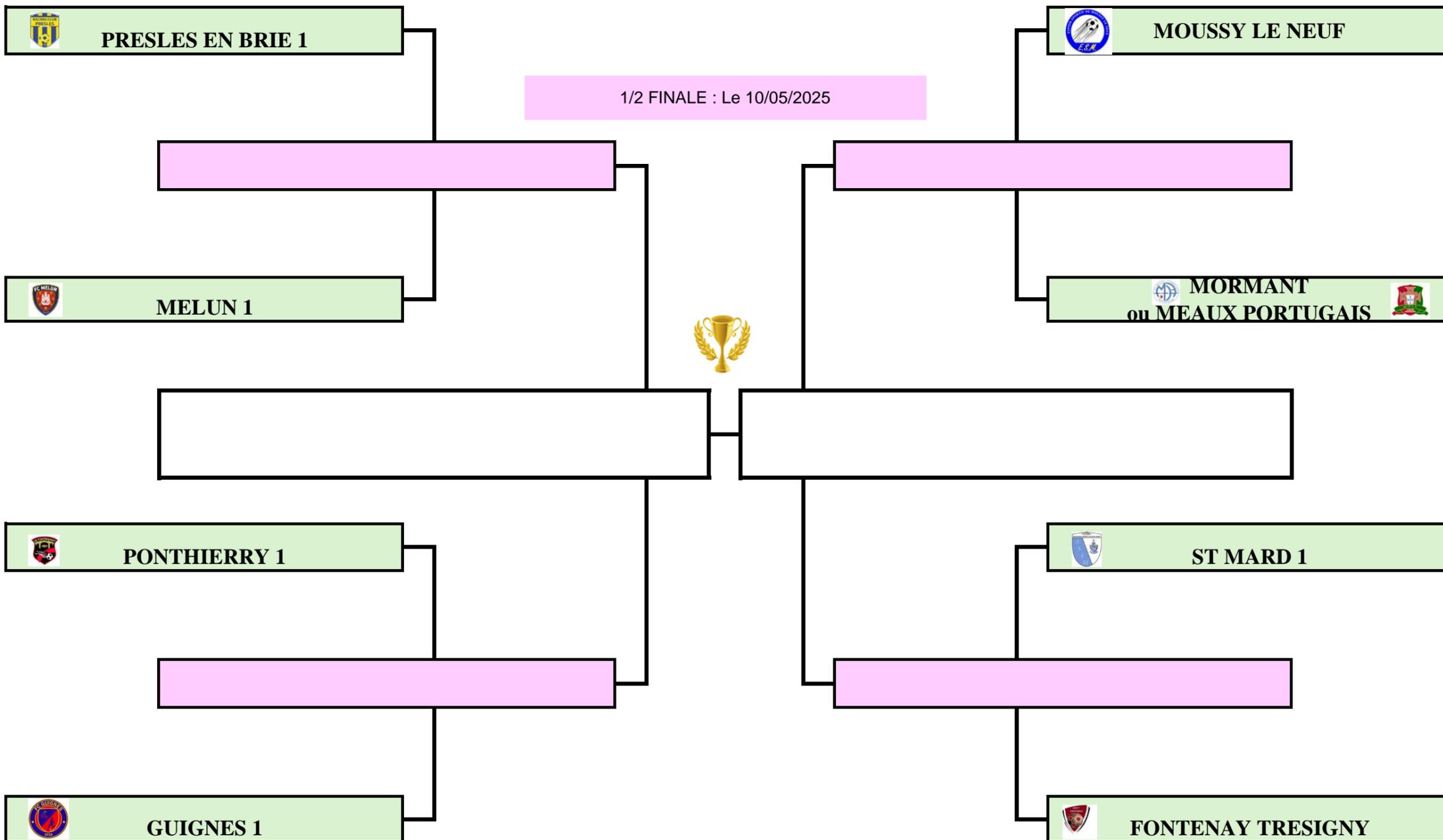




COUPE CRITERIUMS FEMININS SENIORS à 8 2024/2025



1/4 DE FINALE : le 15/03/2025



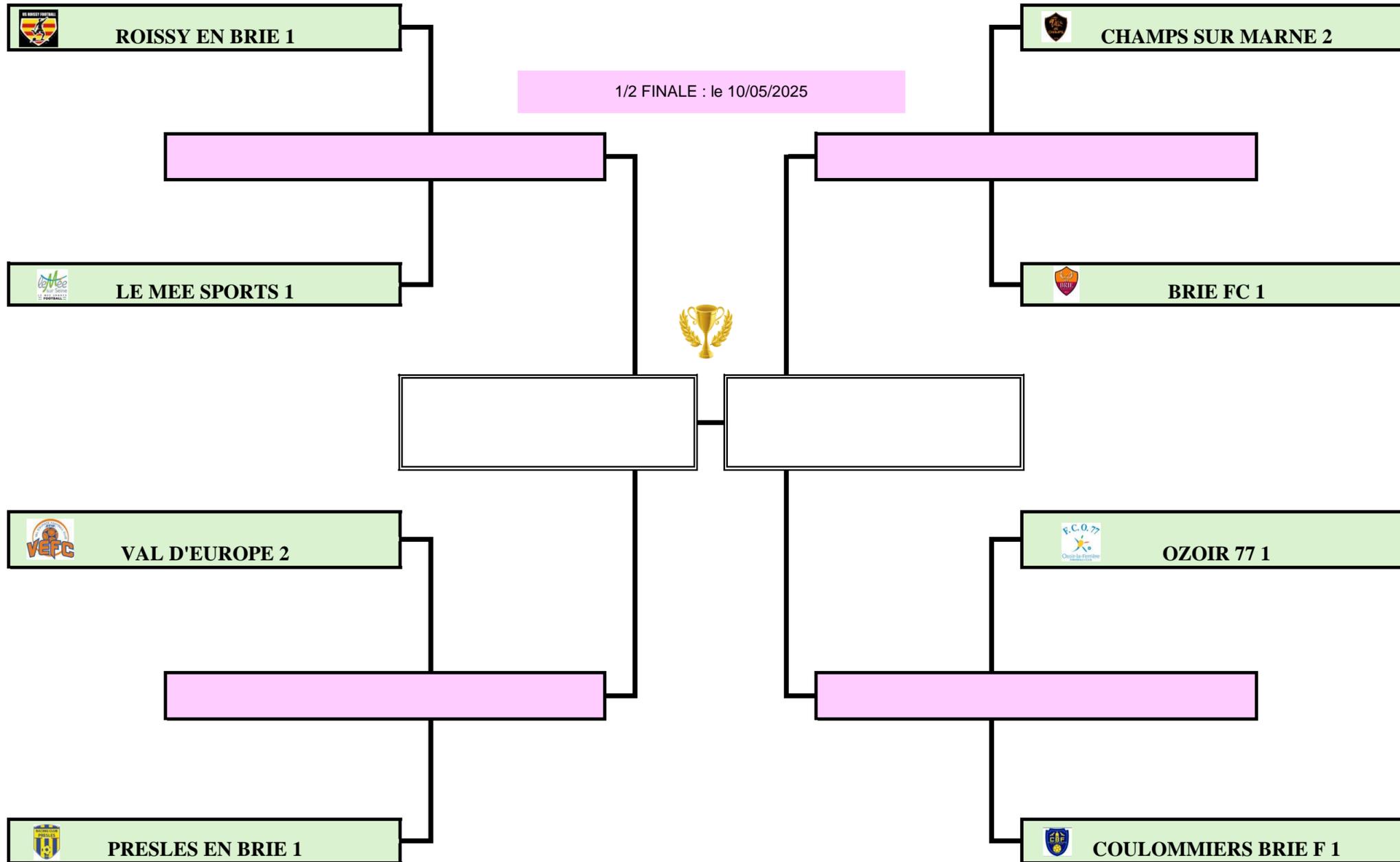
22/02/2025



COUPE CRITERIUMS FEMININS U18 à 8 2024/2025



1/4 DE FINALE : le 15/03/2025



JOUR DE COUPE U10/U11- 1/4 DE FINALE



SAMEDI 01/03/2025



POULE J		
TORCY 12		
DAMMARIÉ 3		
CHEVRY 3		
ALLIANCE 77 11		
NANGIS 2		

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 5 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 4 rencontres de 12 minutes

CHALLENGE FOOT PASSION U12/U13 - 1/4 DE FINALE

SAMEDI 01/03/2025



POULE O		
TRILPORT 12		
PAYS DE L'OURCQ 3		
BRIE NORD 2		

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 3 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 2 rencontres de 30 minutes avec mi-temps



Pratique Futsal - 2024/2025



CATEGORIE	U9G	U11G	U13G	U13G	U9F	U13F	U15F
DATE	dimanche 16 février 2025	dimanche 16 février 2025	samedi 1 mars 2025	REPORT	dimanche 16 février 2025	dimanche 16 février 2025	samedi 22 février 2025
TOUR	TOUR 1	TOUR 1	TOUR 1	TOUR 1	FINALE	TOUR 1	TOUR 1
RDV	08h30	10h30	08h30	REPORT	09H30	09H30	10h00
SITE	Gymnase JEAN PERICHON RD 34 77580 Crecy la Chapelle	Gymnase des Hauts de Lagny 10 Place Alnwick 77400 Lagny sur Marne	Gymnase des Templiers 1 Rue des Templiers 77120 Coulommiers	En attente	Gymnase Raymond AUBERTIN 67 Rue de Ruzé 77270 Villeparisis	Gymnase Gerard Foucher 1 Rte de Fericy 77820 Le Chatelet en Brie	Gymnase TAUZIET 24 Avenue Roosevelt 77100 Meaux
1	BRIARD	BRIARD	BRIE FC	BREUILLOISE	SENART MOISSY	DAMMARTIN	COMBS LA VILLE
2	BRIE NORD	BRIE NORD	BUSSY	BRIE NORD	COMBS LA VILLE	LE MEE	LE MEE
3	CHAMPS FFC	CHAMPS FFC	COSMO	CHAMPS FFC	MEAUX	MEAUX	LONGUEVILLE
4	CHELLES	CHELLES	COULOMMIERS	CHELLES	ST PATHUS	MONTEREAU	MEAUX 1
5	EMERAINVILLE	DAMMARTIN	COUNTRY FOOTBALL	COLLEGIEN	DAMMARTIN LES LYS	ST MARD	MEAUX 2
6	FERTE SOUS JOUARRE	EMERAINVILLE	DAMMARTIN	EMERAINVILLE	ENTENTE FEMININE SUD SEINE/MARNE	ST PATHUS	MITRY MORY
7	GRETZ	GRETZ	FERRIERES	GRETZ	MITRY MORY	VAL D'EUROPE	VARENNES
8	LAGNY	LAGNY 2	FERTE SOUS JOUARRE	JOUARRE	VILLEPARISIS	VAL D'EUROPE 2	VILLEPARISIS
9	NOISIEL FA	LAGNY	MEAUX	LAGNY	LOGNES	VAUX LA ROCHETTE	
10	PAYS CRECOIS	NOISIEL FA	PAYS CRECOIS	MARLES	MEAUX 2	VILLEPARISIS	
11	PAYS CRECOIS 2	OZOIR	PLAINE DE France	NOISIEL FA			
12	QUINCY	PLAINE DE FRANCE	ST MARD	QUINCY			
13	ROISSY US	QUINCY	ST PATHUS	ROISSY US			
14	FERTE SOUS JOUARRE 2	ST THIBAULT	THORIGNY	ST THIBAULT			
15	TORCY	THORIGNY	TRILPORT	VAL YERRES			
16	BREUILLOISE	VAL YERRES	US VAIRES				
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							